

L'Économie Sociale et Solidaire en Tunisie : acteurs, rhétoriques, politiques et entreprises

Stefano Pontiggia, Cecilia Navarra et Alfredo Alietti

**En coopération avec le Centro di Ateneo per la Cooperazione
allo Sviluppo Internazionale dell'Università di Ferrara
Università di Ferrara**

Avec le co-financement de Regione Emilia Romagna

Dans le cadre du projet de Nexus Emilia Romagna

**“MED Solidaire: renforcement de l'Économie Sociale et Solidaire, des
pratiques démocratiques et du développement local en Tunisie et
Maroc” - CUP n. E26G15000420007**

 **Regione Emilia-Romagna**

NEXUS



EMILIA ROMAGNA

L'Économie Sociale et Solidaire en Tunisie : acteurs, rhétoriques et politiques

Stefano Pontiggia – pntsf@unife.it en collaboration avec Alfredo Alietti – alfredo.alietti@unife.it

Sommaire

Préambule	2
L'ESS entre société, marché et État	2
Méthodologie.....	3
Les acteurs de l'ESS et leurs relations	4
Le problème des données statistiques	6
Les thèmes principales.....	8
Les critères pour définir l'ESS et le rapport avec les économies libérales "classiques"	8
L'applicabilité de l'ESS en Tunisie et les niveaux à intervenir	13
Le rapport avec les institutions.....	17
L'impact de la coopération internationale.....	21
Réflexions conclusives.....	25
Bibliographie.....	28
Annexe: structure des entrevues.....	29

Préambule

Le rapport analyse les données récoltées dans la ville de Tunis entre le 25 janvier et le 23 février 2017 dans le cadre du projet MED SOLIDAIRE géré par Nexus E.R. et le syndicat UGTT en Tunisie. L'enquête de terrain s'est proposé de récolter données statistiques et quantitatives, réaliser une carte des acteurs clés et analyser les rhétoriques et les politiques sur l'économie sociale et solidaire (ESS) actuellement en discussion dans le Pays.

Notre travail a une relation de complémentarité avec l'enquête menée par l'économiste Cecilia Navarra entre le 14 et le 20 février 2017 en Tunisie, qui a le but d'analyser le niveau micro du travail quotidien des entreprises de l'ESS avec lesquelles Nexus est en train de collaborer dans le cadre du projet MED SOLIDAIRE.

L'esprit du rapport, partagé avec la collègue Navarra, c'est de contribuer à approfondir la connaissance de l'ESS en Tunisie et lancer des nouvelles thèses de débat vue que on est en train de discuter le projet de loi cadre élaboré par une commission interne au syndicat UGTT. L'espoir c'est les analyses puissent stimuler la discussion et la participation de plusieurs acteurs dans cette phase de passage très importante pour la vie du Pays.

La structure du rapport tourne autour des thèmes sortis des entrevues. Après une brève parenthèse méthodologique et une analyse des principaux acteurs du champs de l'ESS en Tunisie, on analysera dans la partie centrale les principales questions émergées pendant le travail de terrain et on terminera avec une réflexion générale sur les perspectives de l'ESS dans le Pays. En annexe on présente la liste de questions qui ont été posées aux interlocuteurs sélectionnés.

L'ESS entre société, marché et État

La question de l'ESS se situe aux bords d'une série de cadres institutionnels, culturels et socio-économiques et pose pas mal de défis concernant les dispositions démocratiques et du gouvernement.

L'ESS se configure comme un outil d'équité, justice sociale, soutenabilité et participation, et propose des réponses aux exigences de démocratisation progressive des institutions politiques et économiques. Sa définition est très hétérogène et peut être résumée entre deux polarités conceptuelles, comme qui intègre et/ou qui rééquilibre le marché profit et ses distorsions ou, au contraire qui transforme en termes d'un modèle alternatif de développement.

Au cours de décennies les fondements éthiques de l'ESS ne sont pas changés en ce qui concerne les élaborations théoriques successives et les différentes législations nationales développées surtout en Europe et Amérique Latine. La complexité et l'articulation de cette forme économiques et sociale nécessite d'un travail progressif d'analyse et de compréhension des différentes réalités qui peuvent être regroupées dans ses frontières. En plus, si on considère que l'implémentation de l'ESS est clairement *path-dependent*, c'est à dire qu'elle configure ses principes, acteurs et pratiques à l'intérieur des institutions publiques et privées, groupes et catégories sociales historiquement déterminés par le contexte de référence.

Par conséquent, si on part d'une définition commune abstraite de ESS, successivement on devra comprendre comment le contexte et les déclinaisons déjà nommées vont configurer l'implémentation.

Dans le cas de la Tunisie on déduit que le problème principal est la fragmentation des acteurs en jeu, qui reflète une gouvernance multi niveau et interinstitutionnelle encore verte et à structurer en termes d'efficacité dans la promotions et l'appui aux activités.

Une gouvernance (voir le schéma "L'hexagone de l'ESS") qui demande particulière attention au moment de régler du point de vue législatif l'ESS. Les risques du déficit de gouvernance sont, essentiellement, ceux de créer une ambiguïté dans les choix de *policy*, de superposition de fonctions et rôle, de sous-détermination des objectifs (avec une super-détermination des rhétoriques), de transparence insuffisante dans les procédures de prise de décision et de financement. De plus, en considérant la fragilité du système et de l'influence des agences de développement internationale, il y a un autre risque de manque d'un cadre cohérent et articulé des initiatives pour ce qui concerne leurs évaluations et identification des secteurs prioritaires d'intervention.

Méthodologie

Le travail sur terrain s'est basé sur des entrevues semi-structurées à des sujets que l'équipe de recherche a identifié comme experts de ESS, en utilisant la méthode Delphi (Niero 1995). Grâce à sa structure particulière, la méthode Delphi permet, à travers la répétition de questionnaires, d'obtenir pas seulement des opinions individuelles, mais d'organiser un débat, une sorte de débat "virtuel" entre les experts sélectionnés au tour de l'objet d'une recherche. Il s'agit d'une méthode qualitative, participative, prévisionnelle et de comparaison. Son utilisation atteint plusieurs buts : réaliser une comparaison entre les experts de différentes "catégories" ; faire émerger le "savoir silencieux" de chaque profession ; dessiner le cadre de l'objet, événement, problème de la recherche ; délimiter un probable et/ou désirable développement de l'objet d'étude. Il y a différents modèles de Méthode Delphi, mais le classique, qui a été utilisé, a trois grosses phases de travail : d'exploration, d'analyse, d'évaluation.

La phase d'exploration a tourné autour de la construction de l'échantillon et la proposition des entrevues. Une partie des contacts ont été activés grâce à des gatekeeper présents en Tunisie, qui collaborent ou ont collaboré avec Nexus. A partir d'une première liste, rédigé avant le départ, et grâce à des connaissances en Tunisie liées à des travaux déjà réalisés par les membres de l'équipe, l'éventail des personnes interviewées a élargi numériquement (pour un total de presque 20 personnes) mais surtout en termes de leur rôle public. Les interviewés sont de syndicalistes qui ont participé au processus de rédaction de la proposition de lois, activistes de la société civile, membres des associations, responsables d'ONG italiennes et françaises, chefs de projet de quelques expériences de coordination dans le champs ESS (voire prochaine paragraphe).

Attention particulière a été posé pour élargir les rôles institutionnels, les convictions politiques et les visions économiques des participants à la recherche et pour élargir la connaissance de l'histoire professionnelle des interviewés et de leur positionnement autour de l'ESS en Tunisie. C'est une valeur ajoutée de notre travail, justifié par le fait que la révolution du 2010-2011 a provoqué un repositionnement des sujets dans l'espace public et ouvert une possibilité, avant inédite, de participer à la vie du Pays.

L'objectif spécifique du travail a été de mener une analyse *ex-ante*, c'est à dire avant que le changement soit passé, des politiques tunisiennes en relation à l'ESS. Le choix est justifié par le fait qu'on se trouve en présence d'un cadre légal en construction, dont les effets de moyen et long terme ne sont pas donc encore prévisibles, et d'ensemble de pratiques et d'expériences locales à propos desquelles les acteurs concernés sont en train de réfléchir et d'analyser d'une façon critique.

Tout ça nous a permis de travailler sur quatre plans différents mais fortement tressés. En premier lieu on a conduit une analyse la plus profonde possible du contexte, en cherchant de recueillir le plus haut nombre possible de données statistiques et quantitatifs, aussi comme des rapports déjà rédigés qui pouvaient nous aider à comprendre les dimensions structurelles du phénomène ESS. En deuxième lieu on a recueilli les rhétoriques et les interprétations des interviewés, c'est à dire du cadre de sens dans lequel se situe, pas seulement la proposition de loi rédigée par l'UGTT mais tout le travail sociale et solidaire conduit actuellement en Tunisie. En troisième lieu on se posé le problème de la cohérence entre politiques proposé par le brouillon de lois et les objectifs que cette loi se propose d'atteindre. Enfin, on s'est interrogé sur le taux de significativité des propositions, sur comment et jusqu'à quel point elles puissent être innovantes pour le contexte tunisien et sur le type d'innovation qui vont introduire.

Les entrevues semi-structurées avaient toutes le même schéma (voir Annexe) et qui laissaient aux interviewés des marges de réflexion et d'articulation de sa réponse. Dans certains cas, et quand les circonstances les demandaient, on a posé de questions supplémentaires et plus spécifiques pour approfondir la question discutée ou pour demander de clarifications. Le rapport c'est le résultat de la troisième et dernière phase, celle de l'évaluation. Il contient les extraits des entrevues ; les déclarations sont anonymes pour respecter la *privacy*, mais là où nécessaire on a ajouté des informations à propos du rôle pour montrer le positionnement des interviewés et mieux comprendre leurs expressions. Nous avons opté pour cette forme pour clarifier notre analyse grâce à la voix directe des acteurs qui ont participé en qualité d'experts au processus de recherche.

Les acteurs de l'ESS et leurs relations

Avant de tracer un cadre général, pas complet mais assez structuré, de ce qui a émergé des entrevues, il faut reconstruire la carte des acteurs qui participent à l'ESS en Tunisie, un créneau qui a acquis toujours plus de poids dans le débat et dans les pratiques grâce à de mécanismes socio-économiques qui peut soutenir.

Un premier niveau est formé par les **associations** et les **producteurs** (généralement petit ou très petit producteur, parfois des individus qui produisent de très petites quantités de biens, pour exemple agricoles). Parmi ce cercle on trouve les GDA, les SMSA, les sièges locaux d'associations internationales, les producteurs individuels très petits. Leur distribution territoriale est mixte, on peut les trouver partout dans le Pays.

Un deuxième niveau est constitué par une série d'expériences de **coordination**, réseautage et appui à des associations locales. Il s'agit d'institutions et projets tels que Lab'ESS, Plat'ESS, RTES, R.A.D.E.S., qui donnent des services de conseil et formation et qui se proposent comme de médiateurs avec les Ministères et la coopération internationale. Il s'agit des projets souvent financés et gérés par des organisations internationales gouvernementales ou non. A ce niveau on trouve aussi le syndicat

tunisien UGTT, qui a coordonné le processus de rédaction de la proposition de loi sur l'ESS, mais coopère avec Nexus dans la coordination des projets locaux.

Un troisième niveau est constitué par les **ONG** et les grandes **agences de coopération internationale**, mais aussi les fondations. On peut distinguer ici grosso-modo des styles d'intervention différents et une différente organisation structurelle de la part des États partenaires, mais la réalité pratique est très articulée. On trouve les grandes agences étatiques de développement, chacune avec son style de travail, comme les agences de développement italienne ou française (AFD). AFD travaille aussi comme banques, centre de recherche et d'autres fonctions ; elle travaille beaucoup sur l'ESS et en Tunisie dépende directement de l'Ambassade. L'agence allemande (GIZ) est organisée en cellules opératives et c'est plus autonome sur le terrain. Il y a aussi la coopération décentralisée (celle des Régions italiennes) et le travail des ONG. Une galaxie très articulée avec des rapports internes qui changent sur la base de nombreux facteurs.

Dans un autre niveau, on trouve l'État tunisien, qui intervient à tous les niveaux avec des programmes de différents ministères et des interventions locales : les Gouvernorats et les bureaux régionaux, comme les Commissions régionales de développement agricole (CRDA) et les Conseils ruraux de développement. Il y a encore des programmes gouvernementaux de financement et d'intervention, souvent réalisés en concertation avec des grandes institutions nationales et internationales (BTS - Banque Tunisienne de Solidarité, UNDP, BIT). Un des projets parmi les plus importants, auquel l'État participe avec le Ministère de l'Emploi c'est Prom'ESS, une plate-forme de promotion de l'ESS gérée par la section tunisienne du BIT de façon tripartite avec UGTT et UTICA.

Si on regarde le travail de l'État on voit une grande complexité. Aujourd'hui en Tunisie l'ESS est généralement reconnue comme un tiers secteur qui se pose à côté des secteurs publics et privés et qui a la tâche de contribuer au développement durable, mais ce projet, à notre avis, souffre d'un manque de coordination entre les Ministères.



Le problème des données statistiques

Trouver des données statistiques et quantitatives pour fournir un cadre de synthèse de la richesse et du travail produit par l'ESS c'est actuellement difficile, et trouve des obstacles sur son chemin. Une première difficulté c'est que les données ne sont pas centralisées mais produites par différentes agences, éparpillées sur le territoire et qui se situent au dehors ou à différents niveaux de l'administration publique. Sur la base d'un rapport commissionné par le Ministère du développement, des investissements et de la coopération internationale, les données sur les associations sont cataloguées auprès trois Ministères (Emploi et formation, Affaires Sociales, Finances), auprès la Banque tunisienne de solidarité, la Banque Nationale de l'agriculture et autres institutions. Les données sur les sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA) et sur les Groupement de développement agricole et pêche (GDAP) on peut les trouver auprès les Commissionnaires régionales de développement agricole (CRDA) présents dans les 24 Gouvernorats mais aussi auprès du Ministère de l'agriculture, et à niveau locale auprès chaque activité productive. La même dispersion on la trouve si on cherche de données sur les sociétés mutuelles¹.

A cette dispersion des données on ajoute la question de leur identification et systématisation. Le problème fondamental reste à niveau du système de calcul et des indicateurs statistiques avec lesquels l'Institution Nationale de Statistique (INS) élabore les estimations sur le PIB tunisien. En particulier, c'est difficile de quantifier le travail des associations qui pratiquent ESS même si elles sont régulièrement enregistrées dans les listes à disposition du Gouvernement. Selon certains interviewés, serait nécessaire de préparer un questionnaire que l'INS puisse appliquer pour avoir des enquêtes approfondies, en quantifiant pour exemple combien on produit, on consomme, combien de personnel embauché, comme on fait pour le secteur privé. Le manque de ces données continue à maintenir dans l'informel une partie du secteur productif tunisien, du moment que l'État soutien la naissance de nouvelles associations sans qui soient comptabilisées dans la richesse nationale. L'élément critique c'est que jusqu'à présent divers Ministères et Gouvernements post révolutionnaires n'auraient pas appliqué une stratégie claire. Ce fait aurait eu comme conséquence d'encourager implicitement et son malgré un secteur, ce de l'économie informelle, qu'on déclare de combattre.

Étant donné cette situation, on peut tracer un cadre très général et pas exhaustif de la situation à partir de données certains. Un premier élément qu'on peut tirer, et qui est déjà évident à niveau de terrain, c'est l'explosion du nombre d'associations créées dans le Pays depuis 2011 dont les GDAP croient beaucoup. Selon le Centre d'information, étude et développement des associations (IFEDA), en octobre 2016 les nombre d'unités dépassé les 19.000. Toutefois, ce chiffre comprend aussi les associations qui ne sont pas actives, et seulement une minorité entre elles déclare d'utiliser de salariés : des 18.000 associations enregistrées en 2015, seulement 8.119 cotisent à l'État. Beaucoup sont ouvertes mais pas actives². Celles qui s'occupent des sujets défavorisés sont le 42% du total et celles qui s'occupent de développement local représentent le 14%³. Pour cette

1 Haddar, *et al.*, *Étude stratégique sur l'économie sociale et solidaire en Tunisie*.

2 Ivi, p. 29.

3 Ivi, pp. 29-30.

raison, les estimations de la richesse produite par le secteur associatif parlent d'un chiffre d'affaire de un peu plus de 85 millions des *dinar*, le 0,9% du PIB⁴.

Un autre acteur de l'ESS est représenté par les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA), réalités économiques naît à partir de la fin de l'expérience coopérative des années '60 du dernier siècle. Malgré leur visibilité, il s'agit d'une réalité associative marginale du moment que en 2015 il y en avait seulement 250. Ce donné dépend partiellement des difficultés bureaucratiques et des coûts pour l'activation. Il s'agit d'expériences collectives diffusée surtout dans les régions côtières du Sahel, la zone nord-est du Pays (Sousse, Nabeul, Sfax) et autour de la ville de Kairouan, dans le centre-sud. Leurs adhérents sont seulement 27.500 agriculteurs sur un total de à peu près 500.000⁵.

La pénurie de données à disposition ne permet pas d'analyser en profondeur les dimensions structurelles du phénomène ESS en Tunisie. En absence d'un cadre légal qui identifie les acteurs en jeu, et en considérant la pénurie d'élaboration des questionnaires spécifiques et pour analyser les réalités que plus facilement peuvent être considérées de l'ESS (c'est à dire GDA, SMSA et mutuelles), une analyse statiques approfondie c'est très difficile.

Le projet de loi formulé par l'UGTT pose l'attention sur la nécessité de structurer une instance qui récolte les données quantitatives et les statistiques sur l'économie sociale et solidaire tunisienne. L'article 16 anticipe la création d'un Observatoire national de l'ESS, les articles 25, 26 e 27 définissent ses fonctions, la composition et les objectifs généraux. L'institut devrait avoir une série de fonctions :

- Suivre l'évolution de l'ESS à niveau local et national ;
- Élaborer des études qui mettent en relation l'économie nationale et le poids de l'ESS ;
- Faciliter la prise de décisions à propos de l'ESS ;
- Réaliser des études quantitatives ;
- Créer une banque de données avec les études et les statistiques de l'ESS ;
- Chercher des possibilités de participation à la demande publique.

Malgré la création d'un Observatoire soit un passage fondamental dans la direction de comprendre le poids économique de l'ESS en Tunisie et dans l'émersion de cette économie du secteur informel, le projet de loi peut être amélioré surtout dans deux aspects. En premier lieu, il faut spécifier les contours et les outils de travail de l'investigation autour de l'ESS et harmoniser les différents niveaux qui doivent s'en occuper. Le projet de loi prévoit la rédaction des divers et différents rapports concertants les différentes institutions de gouvernance de l'ESS. Selon l'article 12, un premier rapport quinquennal doit être rédigé par le Conseil Supérieur de l'ESS et doit évaluer l'apport des politiques publiques à cette forme économique. L'article 20 déclare que le Conseil d'administration du Bureau national est chargé de rédiger des rapports annuels, tandis que l'Observatoire National l'ESS, doit réaliser ses études. L'article 29, donne aux bureaux régionaux de l'ESS la fonction de réaliser investigations et recherches sur l'ESS à niveau local. Se présente le problème de comment intégrer les différents niveaux et d'identifier qui a la responsabilité de produire connaissance à propos de l'ESS. Face à cette complexité, une possible solution c'est de donner à l'Observatoire la responsabilité de récolter, analyser et diffuser les données et les

4 Ivi, p. 45.

5 Ivi, p. 38.

statistiques sur l'ESS. Les rapports ainsi produits pourraient être partagés et validés par Conseil d'administration du Bureau national et le Conseil Supérieur.

En deuxième lieu, il faut éclaircir comment sera constitué l'équipe de dirigeants de l'Observatoire, qui va y participer, la durée du mandat et comment on va sélectionner ses responsables. Cet éclaircissement, absent dans le projet de loi, va aider la structuration d'une institution fondamentale dans l'institutionnalisation de l'ESS.

Le monitoring de l'ESS à travers le révéle de données à niveau local c'est un point décisif pour atteindre les buts de renforcement et orientation des entreprises sociales. La loi, comme on a dit, rappelle de façon légitime dans ses principes l'exigence de construire des outils pour délinéer le cadre de la situation dans le temps. Sans doute, ce processus nécessite d'un engagement organisationnel et méthodologique capable d'atteindre l'objectif prévu. Le projet de loi il y a des lacunes en relation aux institutions pour la récolte et échange de données et pour la vérification de la qualité des informations récoltes. Dans ce cas c'est prévisible que l'entrée en vigueur de cette procédure devra passer par une période de preuve pendant lequel évaluer son degré de validité.

Les thèmes principaux

Les critères pour définir l'ESS et le rapport avec les économies libérales "classiques"

La définition de ESS paraît être partagée à propos de critères pour une définition, qui tombent dans le terme classique de activités liées principalement aux principes d'équité, démocratie et soutenabilité. La racine non lucrative de l'ESS réfléchit, selon les entrevues, une dynamique de développement socio-économique connectable à formes organisationnelles différentes et présents à l'intérieur du système tunisien. Au sens large, on rappelle la démocratie des institutions, le partage et la coparticipation au progrès économique et la nécessité d'adapter cette forme économique au contexte local.

Personnellement j'identifie l'ESS comme un système productif basé sur le réinvestissement social des bénéfices et sur des principes telles que l'économie juste et socialement soutenable, soutenabilité écologique et participation active et démocratique dans la définition et gestion économiques et dans les relations internes et avec d'autres acteurs. Je vois expérience italienne et dans la création du Forum National du Tiers Secteur un modèle qui fournit à niveau conceptuel et pratique des outils appropriés en ligne avec ma vision de ESS. En particulier une certaine flexibilité dans l'application du concept, à mon avis, produit plus d'efficacité dans la couple but/croissance (extrait 1).

[...] il y a beaucoup des définitions, à mon avis l'ESS c'est une économie territoriale, qui doit prendre en considération chaque partie de ce territoire, c'est à dire, par exemple je ne peux pas parler de ESS de la même manière à Tunis que à Beja, que à Jendouba ou à Medenine, parce que l'objectif ou le souci de l'ESS doit être autour de besoins et des particularités et spécificités de chaque territoire, même dans un seul Pays (extrait 2).

Pour la majorité des interviewés, quand on parle de ESS il faut chercher une déclinaison nationale cohérente avec les défis économiques et sociaux du Pays et avec les revendications de la révolution. Dans l'entrevue on se référé à une économie pas nécessairement de marché mais avec attention au social, dont son objectif c'est le

développement humain et non pas le profit en soi, mais cet aspect n'est pas le plus intéressant et innovant. L'aspect de la solidarité, c'est à dire de la gouvernance démocratique des institutions de l'ESS, a été très souligné en relation au droit de participation associative, qui a été décliné par les acteurs sociaux avec un sens particulier. On a souligné le droit à participer librement aux activités des entreprises de l'ESS, et aussi bien à y renoncer ; c'est un rappel qui a un lien évident avec la saison du pouvoir de Ben Ali, quand la vie de la société civile était strictement et lourdement contrôlée par l'État.

Une deuxième note concerne le fait que l'ESS doit être une économie verte avec une perspective de développement soutenable. Cette dimension est notamment relevant en Tunisie, à cause des crises environnementales que le Pays connaît aussi bien en termes de contaminations des eaux et des mères (le golfe de Gabés) qu'en termes de désertification, accès à l'eau potable et sécurité alimentaire.

Finalement, un troisième élément souligné pour proposer une définition « tunisienne » de ESS a à voir avec le thème de la dignité. Le travail décent a été signalé comme un des objectifs que cette forme économique doit obtenir aussi bien à niveau de salaire que de relations de travail, qui doivent sauvegarder la dignité et l'intégrité individuelle des travailleurs. Ces concepts, dont l'application est responsabilité des élites politiques, sont tous prévus dans les articles 1 et 2 du projet de loi formulé par l'UGTT, même si sa spécification soit plus marquée dans les entretiens que dans le texte de loi. Reste le fait d'une substantielle cohérence entre la liste de principes qui régulent l'ESS formulé par le projet de loi et les définitions émergées de la recherche.

Un problème se pose à niveau de l'identification des acteurs légitimés à se définir comme entreprises de l'économie sociale et solidaire. La question c'est d'importance fondamentale parce que définir qui peut se considérer de l'ESS et qui en est exclus signifie tracer les frontières de cette forme économique, pas seulement du point de vue des sujets économiques mais aussi et surtout du point de vue de sa dimension sociale, c'est à dire de l'esprit de l'économie sociale et solidaire. A titre d'exemple, il y a une question à propos des réalités économiques classiques qui déroulent des projets liés à la corporate *social responsibility* (CSR), à savoir l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises dans leurs opérations commerciales et dans leurs rapports avec les parties concernées⁶. Sont, ces réalités, comprises entre les protagonistes de l'ESS en Tunisie ? Apparemment, elles sont exclues par la liste proposée par le projet de loi cadre à l'article 5 ; le projet de loi liste :

- Les mutuelles ;
- Les sociétés d'assurance mutuelle ;
- Les sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA) ;
- Les coopératives ;
- Les unités coopératives de production agricole ;
- Les sociétés de microcrédit constitués sous forme associative ;
- Les groupements de développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (GDAP) ;
- Les groupements d'intérêt économique (GIE) ;
- Les coopératives de travailleurs ;
- Les sociétés de travailleurs ;
- Les entreprises de travail social ;

6 Commissionne Européenne, *Livre vert : promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises*, 2001.

- Les entreprises et les organismes qui opèrent dans le cadre de la prévoyance sociale.

Toutefois, les réponses ont été différentes et une ligne claire n'émerge pas des mots des experts interviewés. En plus, autres réalités économiques ont été identifiées comme problématiques pour ce qui concerne l'institutionnalisation de l'ESS en Tunisie. En premier lieu, les GIE, les groupements d'intérêt économique, ont soulevé une perplexité vue que ces groupements peuvent être constitués aussi par de réalités purement capitalistes, lesquelles peuvent avoir comme objectif principale (mais pas le seul) la création de richesse, l'accumulation de capital et sa distribution entre membres et actionnaires.

En plus, c'est évident le manque dans la liste des associations, qu'en Tunisie sont fortement augmentées après le 2011. Les membres d'associations interviewés se considèrent pleinement acteurs de l'ESS du moment qui déclarent de l'appliquer au cours du travail quotidien. Ce manque a été critiquée pas seulement à niveau de liste de la loi cadre, mais aussi à niveau du travail d'audit et partage que l'UGTT et les Ministères ont déroulé pendant la phase de rédaction du texte. Les mots d'un responsable (tunisien) d'une association sont très explicites.

(... Dans le projet de loi) on n'a pas trouvé les associations comme les structures de l'ESS et ça exclus les associations Pour nous l'UGTT représente une locomotive de la société civile, donc c'est prévu qu'on va faire le plaidoyer pour ce projet là ... mais qu'est-ce on va faire ? il nous exclut ... il faut changer le projet de loi. [...] vont construire le comité national, le haut comité de l'ESS, il y a les commissionnes régionales et locales et donc si les associations ne sont pas représentés dans ce structure là on ne peut pas ni avoir notre part d'échange et de prise de décision [...]. Ils n'ont pas participé, les associations, même pas dans la discussion (extrait 3).

Une des questions liées à la possible reconnaissance des associations comme acteurs de la société concerne leur statut, que toutefois présente de problèmes similaires à ceux des coopératives. D'autres ont défendu le choix en disant que aussi les équipes de football tunisien sont des associations, et donc elles pourraient être considérées comme des acteurs légitimes de l'ESS. Dans une perspective générale, nous croyons que pour l'identification des acteurs il s'agit d'approfondir deux questions de base. La première : il faudrait reprendre la liste du projet de loi cadre et éventuellement la modifier. La deuxième : sera nécessaire simplifier et adapter le statut des réalités légitimes soit aux principes et valeurs de l'ESS, ainsi comme prévu dans les articles 1 et 2 du projet de loi.

Concernant le rapport entre les économies classiques et l'ESS deux discours macro ont émergé des entrevues et que peut-être réfléchissent positions politiques, rôles institutionnels et évaluations sur le modèle de développement. D'une coté on trouve une vision de l'ESS comme système économique alternative, anticapitaliste, pas nécessairement basé sur des échanges monétaires, potentiellement capable de modifier les rapports de force et proposer un nouveau système économique. Parmi ce groupe on trouve les responsables étrangers de projets de coopération internationale, dont les positions sont articulées sur la base de la culture du travail aussi bien de la structure d'appartenance que de la tradition nationale de la coopération, mais que en général imaginent l'ESS comme une alternative au marché libérale. Les deux extraits suivants (une responsable italienne et une française) sont clairs au respect.

L'économie sociale et solidaire, pour sa nature, est nécessairement alternative et antagonique à l'économie de marché capitaliste, et doit créer les conditions pour soutenir les marchés et les économies locaux. Si on entend l'ESS simplement comme un tiers secteur no-profit, qui peut être intégré et qui n'incommode pas le reste du système profit et capitaliste, alors l'ESS perd du début sa force de résilience des territoires et sa vocation de transformation holistique du système sociale et économique. Ne s'agit pas de construire de petites îles heureuses de projets socialement profitables, mais de permettre que l'ensemble de ces initiatives économiques soient capables d'être une alternative et un élément de bruit pour le système capitaliste, en bloquant des engrenages. Si l'ESS ne revendique pas son altérité du profit et ne cultive pas sa capacité de construire des alternatives basées sur des modèles de coopération, création de réseaux, autogestion et mutualisation, elle n'a pas un droit particulier à exister et serait très peu différente d'entrepreneuriat sociale ou de la responsabilité sociale d'entreprise (extrait 4).

L'ESS c'est d'abord une lutte [...], c'est être sur un approche alternatif, alternatif a un système dominant, capitaliste, dont on voit tous les jours ce que ça produit comme dégâts humains, environnementaux et tout le reste. Donc pour moi c'est d'abord un rapport au capitale qui est différent, c'est une manière de penser aussi différemment le rapport de l'homme au travail [...] il met l'homme au centre et les choses à la bonne place. [...] ne pas faire pas de l'ESS une espèce de solution qu'on sort en temps de crise pour finalement gagner la paix sociale. [...] C'est en rapport aussi au territoire, c'est remettre l'activité humaine comme un outil au service de développement des territoires et des intérêts collectifs (extrait 5).

De l'autre côté on trouve des acteurs sociaux qu'ont une approche plus pragmatique et qui voient l'ESS comme un conjoint d'activités qui génèrent du profit à réinvestir en activités sociales et non-profit ; une approche donc plus orientée à l'entreprise sociale, mais avec des répercussions pour la solution aux problèmes vécus dans le Pays (pour exemple : sociétés de recyclage, boulangeries pour cœliaques, services sanitaires et d'assistance aux personnes âgées à prix populaires). Tandis que les premiers considèrent l'ESS comme outil pour atteindre les demandes de la révolution (surtout à propos du travail décent) et créer des formes économiques nouvelles, les deuxièmes regardent cette économie comme un outil d'inclusion sociale. En particulier, ils rappellent l'expérience de la commune de Jemna et de son réseau de vente de dattes, comme un exemple pour expliquer comment l'ESS puisse contribuer à diminuer les distorsions des économies libérales et qui se base sur la création de réseaux de vente que, en travaillant en petite échelle, puissent permettre d'avoir des clients qui n'achètent pas des produits des grandes surfaces pour acheter des produits locaux. Ce deuxième groupe c'est plus mélangé par rapport à la composition nationale des acteurs et à son rôle. L'extrait 6 c'est d'une responsable (tunisienne) d'un projet de réseautage franco-tunisien, l'extrait 7 sont les mots de la responsable (italienne) d'une Onlus, l'extrait 8 est d'un homme qui travail pour une grande association de la société civile tunisienne.

L'ESS au moins de la vision toute tunisienne, ça serait toutes actions à but lucratif pour des objectifs non lucratifs. Nous on va essayer plutôt que l'ESS soit une question qui est basée sur une idée de projet qui génère de l'argent, pour assurer le droit à l'emploi et d'autres fonctions d'une association et qui sont de buts et des objectifs non lucratifs [...]. Il n'y a plus d'alternative pour le système d'Etat. Tout le monde est un peu bloqué dans un système capitaliste, libérale et néolibérale, [...] certainement on veut le faire, mais non va pas le faire en brisant un système existant sans monter un autre. Alors pour le moment je dirai dans un premier chemin ça serait une complémentarité, mais je suis très optimiste par rapport à l'ESS en tant qu'alternative réelle qui va finir pour remplacer la première. Ou de créer de nouvelles formes qui peuvent changer la premier image (extrait 6).

Je pense que l'ESS puisse faire partie intégrante et complémentaire d'autres modèles économiques. Un exemple parmi tous, c'est l'organisation des producteurs, de petits producteurs, en filières productives. On peut effectivement s'insérer dans un marché plus large. C'est important que l'ESS sache défendre sa propre valeur ajoutée et les principes que la nourrissent, pour garantir les égalités de chances aux producteurs et travailleurs (extrait 7).

Objectivement c'est la complémentarité, on n'est pas là pour dire que dans ce moment-là on va dépasser le capitalisme de marché, ça existe et on va toujours avoir des entreprises « classique », pourvu qu'elles soient transparentes, avec des comptes clairs (...). Mais de l'autre côté il y a aussi un secteur public qui continue à jouer son rôle à niveau d'orientation de développement et de services sociaux (...) troisième créneau qu'on peut appeler de l'ESS, ça rentre dans le cadre de la démocratisation même de la pensée et de la façon de penser à une alternative économique dans une période tant difficile pour le Pays (extrait 8).

Le problème du rapport entre économies libérales et ESS pose la question fondamentale du positionnement du Pays dans le contexte du marché capitaliste méditerranéen, et colloque au centre le thème du rôle de la Tunisie dans le cadre de la division internationale du travail (White 2001). Discuter le rapport entre ESS et marché libéral n'est pas un simple exercice théorique mais pose une question fondamentale politique concernant le modèle de Pays qu'on veut appliquer, quels processus économiques et sociaux on veut appuyer, quelles relations avoir entre les deux rives de la Méditerranée, et quel rôle pour la Tunisie dans ce cadre. Selon l'extrait de l'entrevue suivante, (d'une économiste d'une grande institution financière) on peut affirmer que, dans de contextes comme la Tunisie, fortement liés aux exportations et sans une production interne solide, le risque c'est que l'ESS soit résiduelle. La législation ne peut pas contribuer à résoudre cette problématique, qui appartient à la classe politique ; de toute façon la question reste sur la table et pose de questions au Pays dont les habitants se sont révoltés justement à cause de profondes inégalités économiques présentes sur le territoire national. La discussion à propos du rôle de l'économie sociale et solidaire en Tunisie, donc, pourrait contribuer avec des réflexions précieuses à propos du problème plus générale du rapport entre économie tunisienne et marchés internationaux.

Un des paradoxes de l'économie tunisienne de nos jours c'est qu'elle dépend extrêmement de l'étranger et en termes de demande que d'offre. La Tunisie produit ou assemble beaucoup pour le marché étranger, et beaucoup de sa production interne est destinée aux marchés étrangers, surtout pour les marchés européens. Un des exemples plus absurdes c'est la pêche, il y a de zone en Puglia dont on pêche, on envoie le poisson ici, on le travaille et on le renvoie en Puglia, de façon qu'un travailleur tunisien travaille pour le marché étranger et le salaire dépend si le consommateur italien achète le poisson. Mais vu que la production est orientée au marché étranger, toutes les choses que on trouve ici sont importées, de la Chine, ou d'autres Pays. Le problème de la Tunisie c'est qu'elle dépend des marchés étrangers, donc dans l'optique de développer une économie sociale et solidaire, briser cette dépendance provoquerait des problèmes encore plus graves que le fait de le continuer. C'est un peu comme sortir de l'Euro, comment faire pour relancer une production domestique pour le marché interne quand tu te confronte avec la production italienne, espagnole, française, chinoise ? (Extrait 9).

Dans ce sens, un possible parcours pour commencer à constituer des espaces efficaces de manœuvre pour l'ESS pourrait prévoir des rencontres entre responsables des

économies profit et non profit à niveau local et national pour garantir efficacité et efficacité aux possibles éventuelles dynamiques d'intégration entre différents marchés. Cette initiative pourrait être mutualisée à partir des expériences européennes en cours, comme pour exemple des tables de concertation locale entre membre de l'économie sociale, institutions publique et privé profit. Dans ce travail d'accompagnement vers de nouvelles formes organisationnelles et productive, l'État tunisien va jouer un rôle clé.

L'applicabilité de l'ESS en Tunisie et les niveaux à intervenir

Ce n'est pas une surprise que l'idée qu'une économie sociale et solidaire puisse être positivement appliquée en Tunisie : tous les experts interviewés ont partagé cette idée. C'est qui est plus intéressant c'est plutôt la stratégie rhétorique adoptée pour soutenir cette thèse. En premier lieu, beaucoup d'interviewés se sont rattaché à une pratique informelle d'entraide dans la culture locale, et aussi à des expériences collectives pas normées.

L'ESS c'est pratiqué depuis des années, on sait que les tunisien se mettent en collectif, se mettent ensemble pour une boutique d'artisanat un peu partout, la même chose dans l'agriculture, avec un système "du producteur au consommateur" qui était un slogan de Bourguiba, mais qui est aussi à la base un slogan de l'ESS. L'ESS c'est faire de filières économiques courtes, et ça existait mais n'était pas reconnu dans cette forme C'était déjà une économie sociale et solidaire, mais on l'appelait pas comme ça (extrait 10).

Ces pratiques économiques de type collectif et mutuel n'ont pas encore été normées mais ont une valeur culturelle et économique significative. Selon beaucoup d'interviewés, donc, existe une forme de ESS *ante litteram*, populaire, horizontale et spontanée, que généralement opère comme une stratégie de survivance dans un contexte caractérisé par des ressources limitées. Des experts ont repris le terme berbère *twiza* qui identifie des échanges informels d'entraide et d'appui réciproque, comme le crédit pour la consommation dans le petit commerce de la province tunisienne ou les formes pas réglées de microcrédit entre les membre d'une famille élargie. Les interviewés ont donné le statut d'économie sociale et solidaire à ces initiatives. Le problème serait à niveau de la transformation et constitution juridique de ces activités mutuelles informelles.

La chose la plus intéressante c'est que les initiatives étatiques réalisé pendant la période de Bourguiba mais surtout de Ben Ali, comme la création de la Banque Tunisienne de Solidarité, les canaux de financement, le microcrédit et sa gestion centralisée ou le compte de solidarité "26.26", n'ont jamais été nommés comme outils pour institutionnaliser, appauvrir ou dominer ces formes d'entraide. Si on regarde les rhétoriques utilisées dans les entrevues on voit que une opération triple a été mise en place : les interviewés si sono se sont reliés à la spontanéité des pratiques populaires et à leur caractère "purement" orienté à créer un bien social plutôt que économique; ils se sont rangés à coté de dernier en concurrence avec un État, avec lequel on collabore, mais, vue l'histoire, dont on est méfiants; ils ont légitimé l'intervention actuelle en utilisant la continuité avec le passé.

Un aspect apparemment secondaire, mais pas moins important dans le processus de construction de l'ESS du point de vue juridique mais aussi identitaire et de culture du travail, concerne celle qu'on pourrait appeler la "culture de la pauvreté" (Lewis 1966, 1968). Les formes populaires d'entraide rappelées dans les entrevues, se référant à toute une série de stratégies qui étaient et qui sont mise en place comme mesures pour

combattre la pauvreté et garantir la subsistance ; en ce sens, la dimension locale ou micro de ces pratiques est parfaitement compréhensible. Vue la petite et très petite dimension de beaucoup de projet d'économie sociale et solidaire, et reconnu le lien idéal entre ESS et les initiatives spontanées, l'impression c'est que dans la vision de beaucoup d'experts l'économie sociale et solidaire se configure aussi, comme une forme de soutien aux pauvres. Les expériences européennes montrent toutefois que formes sociales et/ou solidaire d'économie sont fonctionnelles et efficaces aussi dans de contextes qui ne sont pas caractérisé par une pauvreté absolue ou relative ; donc nous proposons de réfléchir, avec un horizon élargi, à propos du sens fondamental de l'ESS en Tunisie et de la contribution que pourrait fournir à l'amélioration socio-économique des citoyens.

En deuxième lieu, on a enrichi la référence historique avec la description de l'expérience coopérative des années '60 guidée par le Ministre Ahmed Ben Salah (Nerfin 1974). Les politiques pour les mutuelles et les coopératives, selon beaucoup d'interviewés elles n'ont pas maintenu les promesses et les prémisses avec lesquelles avaient été entamées et ont donné comme résultat un choc qui se réfléchit encore aujourd'hui dans le soupçon avec laquelle beaucoup de citoyens tunisiens regardent les initiatives économiques collectives. Les résultats décevants de ces expériences déterminent une attention envers la nouvelle saison qui s'ouvre avec le projet de loi.

L'histoire de la phase coopérative tunisienne est très complexe et normalement elle ne fait pas l'objet d'interprétations très radicales dans un sens ou un autre. Pour étendre solidement l'économie sociale et solidaire en Tunisie et recevoir attention aussi de la part de petits agriculteurs, parfois, c'est nécessaire d'ouvrir une saison de réflexions sur les résultats historiques de celle politique que ne représente pas seulement un modèle d'économie, centralisé et imposé, que les experts interviewés ont dit refuser, mais qui reste un nœud à défaire dans le processus de vulgarisation et socialisation de l'ESS.

Le problème c'est qu'il y a eu aussi des expériences très lourdes dans l'histoire tunisienne, au début des années soixante avec l'expérience étatique des coopératives, qui a laissé des traces et de résultats controversés. Les personnes âgées n'ont pas un très bon souvenir de cette période (extrait 11).

Nous avons l'expérience du formel uniquement dans les années soixante avec Mr. Mohamed Ben Salah, c'était une expérience qui a passée de trois étapes. La première étape c'était la réussite de cette expérience. Pourquoi ? Parce que nous avons donné le choix aux agriculteurs d'adhérer dans cette nouvelle expérience, il y a eu des agriculteurs qui ont voulu faire ça et ont réalisé de résultats très importants, qui ont convaincu dans la deuxième étape la Banque Mondiale à financer. C'était la première fois qu'elle finançait l'économie tunisienne. Alors la Banque Mondiale a versé des fonds énormes pour financer, mais le problème c'était que le gouvernement devrait designer des responsables. L'idée c'est quoi ? C'est de récompenser les combattants qui ont combattu la France avec la gestion d'une coopérative ; ils sont des politiciens, des combattants qui n'ont rien à voir avec la gestion d'une coopérative, et ils ont totalement utilisé les fonds sans résultat et c'était l'échec de cette expérience. Malheureusement on continue à designer des responsables qui sont à proximité politique de parti et qui n'ont rien à voir avec les compétences (extrait 12).

Connecté à la possibilité d'implanter une économie sociale et solidaire en Tunisie on trouve le thème des limites à niveau juridique, des pratiques et de culture du travail, à propos desquels est nécessaire n'intervenir pas seulement avec un projet de loi cadre mais aussi avec des initiatives ciblées et *ad hoc*. En premier lieu, la majorité des

interviewés se sont plaint de l'absence d'un cadre légal. Ça signifie que coupeau d'entrepreneurs de l'ESS ne trouvent pas un cadre juridique pour protéger leur entreprise et qui permet de commencer un activité en minimisant les risques financiers. En réalité le problème, du point de vue d'autres, se pose à niveau de la légitimité à se présenter aux institutions publiques en tant que sujet reconnu. Même si les bureaux des Ministères ont la tendance de reconnaître l'économie sociale et solidaire comme un tiers secteur pleinement légitime, l'absence d'un cadre légal rend invisibles les réalités de l'ESS aux yeux de l'État ; par conséquent, le rappel à propos de l'importance de la loi réfléchit le désir de sortir de l'ombre et se présenter comme des interlocuteurs crédibles et reconnus.

Aujourd'hui l'ESS n'existe pas pour l'État, réellement, parce que les institutions tunisiennes ne travaillent pas que à travers la loi. S'il y a une loi alors on parle, ou sinon ni on parle, nous n'existons pas. Ce qui n'est pas défini par la loi, pour l'État n'existe pas (extrait 13).

Le crédit pour financier le start-up d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire et garantir stabilité au moyen terme c'est, en Tunisie comme ailleurs, un élément fondamental. Un des problèmes plus graves et complexes, par conséquent, concerne les possibles canaux de financement aux entreprises et associations, mais surtout la dispersion des financements et la façon de comment sont élargis. Par exemple, la BTS a ses propres canaux de financement que parfois ne peuvent pas être élargis pour soutenir les associations ; la norme prévoit que soient les citoyens individuels à y bénéficier. Aussi le Ministère de l'Emploi a soutenu l'ouverture d'une ligne de crédit parmi la Banque Tunisienne de Solidarité (programme "Entreprises solidaires"), ainsi comme d'autres institutions internationales intervient en Tunisie à différents niveaux parmi eux la fiscalité. Telles initiatives toutefois sont mal coordonnée, inefficaces (le fond du Ministère de l'Emploi a financé juste deux entreprises sociales en trois ans) et surtout liées à lois, règlements et statut associatifs qui contribuent à créer une grande confusion et un taux très haut de difficulté dans l'accès au crédit. Des exemples concrets tirés des entrevues vont nous aider à mieux comprendre le problème.

Il y a deux choix : les banques ou la micro-finance. Pour la micro-finance, le risque de financer une entreprise qui vient d'être créée ou une entreprise ESS c'est beaucoup plus élevé que financer une entreprise déjà constituée. Et pour un entrepreneur qui commence et doit payer le 18% le risque est beaucoup plus élevé. Les banques ne sont pas conscientes de l'importance de ces entreprises et ne partagent pas le risque avec les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire, parce que pour elle il faut un grand business plan, et aussi le taux d'intérêt des banques c'est très élevé (extrait 14).

Les GDAs sont constitués par la loi du 1999, on peut dire qui sont des associations du secteur agricole ; l'article 36 prévoit l'interdiction de partager les bénéfices entre les adhérents, le même principe d'une association. Maintenant je vais faire un exemple concret d'un GDA de Sidi Maklouf, à Medenine. Il y a une association qui opère dans la santé sur des questions reproductives et de planning familial, et un GDA des femmes qui fait l'élevage de moules. Une association française visite Medenine et décide de commercialiser leurs produits, parce que ces femmes n'ont pas de transports. Les acheteurs sont très intelligents, ils te laissent travailler et quand il y a des grandes quantités ils fixent un prix très bas, pour exemple 600 *millim* le kilo alors qu'au marché elles sont vendues à quatre ou cinq *dinar*, sinon ils n'achètent pas. Les femmes acceptent et on s'organise pour envoyer deux voitures, une de l'association de planning familiale et un camion frigo du GDA. Les deux associations

contactent la douane, l'association de planning familiale doit payer 250 *dinar* pour le transport selon la loi des associations du 2011, et le GDA qui n'est pas constitué selon cette loi, doit tout payer. Quand on négocie, l'impôt descend à 1500 *dinar*, on fait une collette et on paie (extrait 15).

Les complexités se présentent aussi à d'autres niveaux, c'est à dire la formation. Les statuts des différentes associations et coopératives posent des obstacles sérieux pour implémenter une efficace économie sociale et solidaire à cause de leurs manques, insuffisances et complexité. Une révision apparaît nécessaire. Il faut aussi ouvrir les portes à l'expérimentation, en garantissant le droit d'expérimenter. Pour exemple, des interviewés ont revendiqué la possibilité d'expérimenter légalement les coopératives multi-services. Actuellement en Tunisie est possible ouvrir une coopérative dans un seul secteur d'activité, comme les GDAP qui opèrent dans l'agriculture ou la pêche. Les entreprises qui s'occupent des plusieurs types de services ne sont pas prévues dans le cadre légal et il paraît qu'elles ne soient même pas contemplées dans le projet de loi cadre rédigée par l'UGTT. C'est un niveau important de réflexion.

Un autre problème qui sorte des entrevues est le réseautage des expériences qui s'occupent d'économie sociale et solidaire. Pour le cas tunisien on assiste à une fragmentation des acteurs qui reflète une gouvernance multi-niveau et interinstitutionnelle encore verte et à structurer en termes d'efficacité et efficience dans la promotion et soutien aux activités. Une gouvernance sur laquelle poser l'attention lorsqu'on est appelés à régler juridiquement l'ESS. De plus, en considérant la fragilité du système et du rôle joué par les agences internationales de développement, il y a le risque d'un cadre cohérent et articulé des initiatives pour leur évaluation et de l'identification des secteurs prioritaires d'action. En ce sens, la proposition faite par des experts de dédier un Ministère indépendante qui s'occupe d'institutionnaliser l'économie sociale et solidaire pourrait être un bon point de démarche.

Un dernier point concerne la diffusion dans le Pays d'une "culture de l'ESS". Beaucoup d'interviewés ont souligné la nécessité de sensibiliser les institutions publiques à propos de l'économie sociale et solidaire, des avantages à favoriser ces projets-là, plutôt que projets classiques d'investissement sur leurs territoires. Pour faire ça il faut que les fonctionnaires des administrations publiques soient conscients des principes et pratique de l'ESS. Aussi c'est important de poser à leur attention exemples concrets et bonnes pratiques. Il faut donc un travail de réseautage et partage des expériences et de leur diffusion auprès un publique plus large et auprès des secteurs de la société qui pourraient trouver intéressant de créer une entreprise de ESS.

C'est intéressant de noter le poids du rôle donné à l'ESS dans l'activation de ressources extra-économiques pour augmenter la conscience démocratique du Pays à travers ses principes. Dans cette perspective c'est fondamental activer des processus d'information capables de rendre visible la portée de l'ESS comme outil de croissance sociale, culturelle et économique du Pays. L'article 10 de la loi prévoit la diffusion et promotion de l'économie sociale et solidaire grâce à l'intervention du Conseil Supérieur, toutefois c'est nécessaire d'activer la participation des acteurs directement intéressés. Ça veut dire prévoir des outils de diffusion plus orienté aux expériences de succès et aux bonnes pratiques.

Les relations avec les institutions

L'appui et la croissance de l'ESS ne sont pas indépendants de la quantité et qualité des relations avec les différents niveaux institutionnels appelés, par le projet de loi, à dessiner le cadre des activités et des lieux de gouvernance. La reconstruction post-révolutionnaire des équilibres gouvernementaux et de la décentralisation du pouvoir publique sont des facteurs importants à prendre en considération dans cette phase de transition législative. L'idée de gouvernance, dans son sens originaire d'établir une forme innovante de gouvernance en augmentant les acteurs concernés dans le processus de *decision-making* avec des pratiques *bottom-up*, est fondamentale pour contribuer au consensus et à la confiance vers le futur l'ESS en Tunisie.

A propos de cette aspect prioritaire, des experts soulignent encore un déficit de gouvernance de la part des institutions publiques et dans leur opérations concrètes. Le déficit se forme à partir de la faiblesse interne (ou fragilité) de l'administration de l'État pour garantir l'efficacité et l'efficience de sa propre action. En particulier le rappel concerne l'exigence d'une décentralisation réelle de l'État et de ses fonctions administratives. L'État tunisien historiquement est organisé par des principes de centralisation administrative et de très faible, ou nulle, décentralisation du pouvoir ; existe en ajoute une culture de la gouvernance qui ne considère que les instances locales comme légitimes si sont encadrées par les autorités centrales. Cette situation détermine que les décisions politiques, les lignes d'orientations et les Plans de développement ont été prises par les Gouvernements centrales, avec un très faible ou nul apport de la part des administrations locales, dont le rôle est essentiellement d'être de représentants de l'État plutôt que de Gouvernements locaux.

Cette culture du contrôle de la part du Gouvernement centrale est visible, pour le cas que nous étudions, en relation au fonctionnement des SMSA, Sociétés mutuelles centrales (SMC) et des GDAP. L'intervention des institutions publiques est plutôt lourde. Les mutuelles agricoles sont tenues à inviter un représentant du Ministère des Finances et du Ministère de l'agriculture aux réunions de leur conseil d'administration et aux assemblées générales, et sont obligée à envoyer aux responsables des ministères les PVs des réunions, leur organigramme et les documents comptables. En cas de violations de règlement ou de la loi, l'autorité publique intervient pour examiner les situations et commissionner l'organisation, si le cas échéant. L'ouverture de nouvelles SMC est planifié par les Commissionnes régionales de développement agricole (CRDA). Les GDAP sont sous tutelle et contrôle du Gouverneur et doivent inviter un représentant aux assemblées et aux réunions du conseil d'administration ; doivent aussi partager avec lui leurs documents fiscaux qui est invité comme observateur en cas de contrat publique (Ouelhazi 2013 : 165-166).

La décentralisation, prévue par la nouvelle Constitution et objet d'une réforme de loi récemment approuvée, représente un pas incontournable pour contraster la culture centraliste hégémonique de la pratique étatique, qui serait d'obstacle à l'implémentation d'une réelle gouvernance multi-niveau (centrale et locale) et multi-sectorielle (Ministères, entité de représentation bureaux régionaux, syndicats et acteurs locaux). Mais ça ce n'est pas suffisant : un aspect fondamental à re-discuter concerne la participation, et aussi le contrôle de l'état dans les activités des associations et la présence de représentants publiques aux réunions des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Les principes de la porte ouverte et de la liberté de quitter les associations sont fondamentaux, comme l'autonomie de décisions et de gestion des entreprises de

l'ESS. Par contre, comme témoigne l'extrait suivant, une fructueuse collaboration avec les institutions locales c'est possible.

Il y a deux ans que nous avons relevé une implication qui augmente et un engagement des institutions locales à niveau régionale, dans les quatre Gouvernorats où nous intervenons. A niveau national l'ESS se joue souvent avec des slogans entre Ministères, partis et organisations qui se disputent la place en première ligne comme moteurs de l'ESS, mais qui manquent d'une perspective et d'un positionnement clair sur le thème, à niveau régionale nous avons relevé, entre nombreux fonctionnaire, un niveau véritable de curiosité et engagement et une volonté de développer l'économie sociale et solidaire qui se traduit en action et participation réelles sur le territoire, mais qui souvent ne trouve pas l'appui à niveau central de la part des bureaux Ministériels de référence (extrait 16).

La simple décentralisation des pouvoirs et l'assouplissement du contrôle étatique ne sont pas suffisants pour garantir une gouvernance efficace et un impact positif dans le soutien à l'ESS. C'est opportun de considérer les changements à l'intérieur des institutions pour favoriser la transparence administrative et de prise de décisions. La question fondamentale de l'innovation institutionnelle et de l'*institutional building*, c'est à dire redessiner les ressources humaines et les formes organisationnelles, se pose pour soutenir la loi future et la croissance des activités productives liées à l'ESS. Du moment que le débat à propos de l'institutionnalisation de cette économie est en Tunisie très récente, on observe dans les entrevues et les observations un déficit de connaissances techniques de base dans l'implémentation de l'ESS, et une faible préparation en relation aux principes, valeurs et culture du travail social et solidaire. Malheureusement, ces thèmes centraux dans le soutien à l'ESS ne sont pas reconnus explicitement dans le projet de loi proposée par l'UGTT ; il reste toutefois un élément incontournable, vu que le dialogue entre l'État et les entreprises de l'économie sociale et solidaire serait plus facile.

Les institutions aussi locales peuvent être des alliés stratégiques de l'ESS et on peut au même temps en tirer profit pour promouvoir une politique locale plus participée et plus efficace et capable de trouver un consensus dans les communautés locales. C'est nécessaire de travail sur les deux niveaux. D'une côté il faut sensibiliser et former sur l'ESS les fonctionnaires, vu que leur niveau de conscience sur les opportunités que cette économie offre pour le développement d'un territoire est très faible. De l'autre côté on doit travailler pour consolider les compétences techniques de toutes les organisations publiques qui accompagnent la création d'entreprises et leur financement, pour qui soient capable d'évaluer les dossiers de ESS, offrir un accompagnement spécifique pour projets collectifs qui ont nature, objectifs et modalités de financement différentes des projets individuels d'investissement, créer de outils financiers pour soutenir le projets de ESS et particulièrement soutenir projets collectifs (extrait 17).

En relation au rapport entre institutions publiques et entreprises de l'économie sociale et solidaire, l'aspect de la centralisation ce n'est pas le seul à être cité dans les entrevues. Comme on a déjà observé avec l'extrait 16, une observation critique a été fait qui concerne deux niveaux différents mais connectés. En premier lieu, et malgré la culture centraliste des Gouvernements nationaux, la participation de l'État aux projets de ESS se morcelle dans différents Ministères en raison de différentes filières chargées d'agir avec

les différentes expériences. Depuis les révoltes du 14 janvier 2011, les gouvernements de transition ont essayé de libérer les associations tunisiennes des contraintes héritées de la dictature de Ben Ali. Par conséquent, les organisations de la société civile doivent maintenant se rapporter directement aux bureaux du Premier Ministre et au centre d'études et de formation IFEDA et pas plus au Ministère de l'Intérieur. Toutefois, autres Ministères sont concernés par la gestion et la coordination des associations, entreprises et collectif, chacun en fonction de son secteur d'interventions. A titre d'exemple, le Ministère des Affaires Sociales, et en particulier la Direction Régionale de Promotion Sociale (DGPS), joue un rôle de soutien aux entreprises ESS, en particulier pour ces qui ont un caractère social. Les mutuelles doivent se rapporter aux Ministères des Finances et des Affaires Sociales, tandis que les SMSA sont contrôlées par le Ministère de l'agriculture, qui approuve les statuts (Ouelhazi 2013). Les GDAP sont contrôlés par le Ministère de l'agriculture et par les Commissionnaires régionales de développement agricole (CRDA), mais sont créés aussi par le Bureau de la Femme Rural du même ministère et par le Ministère de la Femme. Le Ministère de l'emploi finance des projets d'économie sociale et solidaire dans le cadre du programme "Entreprise solidaire".

Le cadre se complique d'avantage si on pense qu'aux Ministères s'ajoutent les experts qui vendent compétences et formation. Ça contribue à créer une situation apparemment paradoxale : d'une côté on trouve une forte centralisation administrative de l'État, qui génère une dynamique verticale des rapports entre institutions et entreprises de l'ESS, et de l'autre côté le principe de fonctionnement de cette institution c'est asystématique. Une vraie chaîne de prise de décisions n'existe pas et le partage des informations d'un bureau ministériel à un autre est très problématique. Aussi à niveau local généralement les responsables étatiques sont laissés tous seuls face à associations, entreprises et ONG. Une première conséquence c'est que tout dépend des rapports personnels qui se créent par le travail commun, comme exprimé dans l'extrait 16. Une deuxième conséquence c'est que sur le terrain, dans les régions, un nombre toujours plus haut des sujets publiques et privés se présentent comme experts, guides ou leaders de l'ESS tunisienne, sans qu'il existe une autorité indépendante qui puisse gouverner le processus.

Avec qui est-ce que je vais travailler si je veux faire de l'économie sociale e solidaire ? Moi, pour exemple, j'ai interpellé plusieurs Ministères, mais il y a beaucoup d'ambiguïté et chacun se lance dans ce champ et se considère le père de l'ESS toujours avec des nouvelles initiatives. Le Ministère de l'agriculture a un chargé de mission pour l'économie sociale et solidaire, le Ministère de l'Emploi a quelqu'un qui travail sur l'ESS... Il y a beaucoup de personnes et d'institutions qui interviennent, mais sur le terrain il y a beaucoup de difficultés (extrait 18).

Nous sommes d'accord avec un idée générale qu'une excessive centralisation pourrait empêcher les activités locales, mais je ne suis pas sûre que soit un problème pour le moment. C'est plutôt le contraire, du moment qu'il y a une absence de coordination et chacun fait ce qu'il veut. Vu qu'il n'y a pas d'organisation il y a beaucoup d'initiative à droite et à gauche, mais si on le regarde de près en réalité ne s'agit pas d'économie sociale e solidaire. Oui, la coordination c'est nécessaire mais de l'autre côté j'ai l'impression que si manque il y a des personnes qui font ce qu'elles veulent, se présentent comme des spécialistes de ESS, qui font initiatives par ici et par là. Il y a des expériences réussites et de personnes qui font semblant d'être experts. Et ça pourquoi ? Parce que il n'y a pas de coordination. Tous font tout, les Ministères, le syndicat, les Ong, mais sommes en train de faire ESS ? (Extrait 19).

L'absence d'une coordination entre les diverses instances institutionnelles qui devraient renforcer l'économie sociale et solidaire tunisienne permet l'apparition de sujets qui se auto-légitiment en tant que experts, mais qui produit des difficultés de communication aussi à l'intérieur des Ministères. Entre 2012 et 2015 beaucoup ont réalisé, chacun par son compte, des études sur la situation des régions en relation aux projets ESS qui voulaient implémenter et qui ont produit différents diagnostics. Les Bureaux Régionaux de développement (Sud, Centre-Ouest...), en collaboration avec le Ministère des infrastructures, du territoire et du développement soutenable et l'agence allemande de développement GIZ, ont réalisé des plans régionales sur l'environnement et le développement dédiés aux Gouvernorats. De la même façon, dédiée aux thèmes des droits de femmes, le Ministère de l'agriculture et le bureau de la femme rurale ont réalisé une étude sur la situation à niveau local. Le problème c'est que le partage des informations est largement insuffisant, ces rapports n'influencent pas ceux qui prennent les décisions à Tunis et qui sont chargés de rédiger les Plans quinquennaux de développement. L'exécution des propositions par les Ministères c'est difficile vue que ne sont pas contraignants et donc le résultat c'est que les représentants locaux, en certains cas, ont refusé de les appliquer. L'extrait suivant, d'une entrevue avec une femme qui travail pour le Ministère de l'agriculture, le déclare clairement.

Nous avons été sollicités par d'autres Ministères, pour exemple avec la participation à des séminaires, la préparation des communications pour témoigner le travail fait, la collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales, dans l'alphabétisation fonctionnelle. Il y a la collaboration à niveau centrale, mais à mon avis la vraie collaboration devrait être à niveau régionale. A niveau régionale, c'est vrai, la collaboration ce n'est pas institutionnelle, mais il y a des relations, la préparation des Plans régionaux de développement a été faite avec un approche participatif et intégré, mais une fois que le Plan est élaboré il y a des structures Ministérielles qui ont concrétisé l'action, et autres qui ont adhéré, qui n'ont pas collaboré. Ça passe parce que la collaboration ce n'est pas institutionnelle, malgré les documents soient envoyés au Ministre de l'Agriculture, malgré nous avons envoyé les textes au Gouvernorats pour leur demander de sensibiliser les partenaires et de les mobiliser pour adhérer aux plans de développement local et concrétiser les actions qui y sont listés. La chose c'est pas systématique... il y a beaucoup de différences à niveau des régions. Tout dépend de l'autorité régionale (extrait 20).

Centralisation et a-systématisme sont présents dans la Tunisie post-révolutionnaire, et ensemble ils contribuent à ralentir, compliquer, confondre le travail de ceux qui, soit dans les bureaux ministériels que dans les Ong et la société civile tunisienne, travaillent pour implémenter de projets d'économie sociale et solidaire. Les deux dynamiques sont deux faces de la même médaille et représentent des questions à laquelle une loi-cadre sur l'ESS peut, au moins partiellement, répondre : pour exemple avec l'hypothèse d'une structure de coordination indépendante, comme un Ministère de l'ESS, or avec l'élaboration de procédures contraignantes pour implémenter les décisions, ou le partage transparent et l'accès aux documents produits par les institutions collectives et le gouvernement. Cet élément c'est nécessaire pour le renforcement de la confiance entre le monde de l'ESS et le conjoint des agences publiques concernées et, pour être très pragmatiques, pour un fonctionnement sans confusion sur le terrain.

L'impact de la coopération internationale

La coopération internationale joue un rôle de premier plan dans l'ESS en Tunisie, ça passe souvent dans les pays du Sud du planète, et elle devient un interlocuteur fondamental dans les logiques de l'action publique. Les faiblesses structurelles en termes de ressources économiques et financières de ces contextes nourrissent la nécessité d'intervention des agences transnationales et des ONG pour renforcer pratiques de démocratie actives et processus de développement soutenable.

La question se pose, pour reprendre la discussion faite jusqu'ici, dans l'intersections positive de divers niveaux de prise de décision, politique et administratifs et du tiers secteur. La coopération internationale bouge dans un cadre institutionnel défini par les résultats de cette intersection qui amplifie, ou réduit, l'impact des projets de ESS.

En ce sens, la centralité de l'action des ONG dans l'institutionnalisation de l'ESS doit considérer les caractères du contexte et se modeler selon le cadre des rapports entre organismes publiques/privés et l'articulation et la complexité de la société civile. Ça ne signifie pas de s'adapter à des pratiques de corruption ou à l'inefficience et inefficacité administratives ; plutôt ça ouvre un horizon institutionnel dans un processus élargi de *institutional building*. Généralement ce terme signifie : « Le renforcement des structures, systèmes, ressources humaines et compétences nécessaires pour l'implémentation des lois spécifiques et pour l'application des politiques connectées grâce au développement des compétences administratives et techniques spécifiques⁷. Par conséquent, il y a une double voie pour les agences de coopération internationale : d'un côté, elles doivent activer des projets pour les acteurs et les zones plus défavorisées, de l'autre côté elles sont appelées à soutenir et partager un cadrage d'innovation institutionnelle pour favoriser l'implémentation de l'ESS. Cette stratégie peut garantir la progressive autonome de l'ESS en Tunisie et élargir les chances de stabiliser le modèle de croissance socio-économique qu'elle prévoit. Sans cette prérogative, il y a la possibilité d'une *ONGization*, qui instaure une dynamique de dépendance presque exclusive des entreprises sociales par rapport au poids organisationnel et financier des Ong transnationales. En ajoute, il faut évaluer l'influence des discours et des rhétoriques des acteurs de la coopération internationale par rapport à la définition de "bonne ou mauvaise ESS" qui pourrait limiter les efforts des institutions et des associations dans l'effort de renforcer un modèle endogène.

En fine, il faut évaluer avec attention les diverses performativités des Ong actives en Tunisie qui peuvent entrer en conflit, et créer les conditions pour une superposition des interventions e réduire la possibilité d'interaction entre les divers programmes d'activation de l'ESS.

Sur la base de ces indications générales, les experts impliqués dans la recherche ont délinéé des observations significatives qui réfléchissent les thèmes principaux. Le premier point important c'est que, parfois, la coopération internationale agit avec une vision pré-constituée de l'ESS qui peut limiter la contribution des institutions et des associations locales à la programmation, pour exemple à propos des besoins. A ce point il faut évaluer la question épineuse des rapports entre l'État et les agences de coopération. Les approches sont diverses : tandis qu'il y a des agences qui travaillent à partir d'une négociation avec les Ministères, avec lesquels on stipule des accords, des programmes et des partenariats, il y en a d'autres qui dépassent le Gouvernement central en se dirigeant directement aux institutions locales des territoires où leur projet

7 Voir www.agenziacoesione.gov.it.

de coopération insiste. Cette situation alimente une dynamique dans laquelle l'État tunisien est impliqué dans les projets de façon toujours différente, à différents niveaux sur la base du rapport qui s'instaure avec le partenaire européen, et qui peut donner lieu à la sensation que la souveraineté de décisions en matière de plans socio-économique soit mise en discussion. En outre, l'extrait en bas pose sur la table la deuxième urgente question : qui peut évaluer ce qui est plus opportun de réaliser dans le champ de l'ESS en Tunisie ? Qui a la légitimité et les compétences pour identifier les besoins des populations ? Comme est possible créer des espaces de coopération qui puissent satisfaire les acteurs impliqués ? La question de la connaissance du territoire et de ses besoins pour lancer un chemin vers l'ESS produit un bruit dans la perception et dans la considération de part des experts.

Je ne suis pas d'accord que la coopération vient et nous dit ce qu'elle veut faire pour nous. On prépare le terrain et on travaille sur ce qui a été préparé par l'administration. On travaille sur deux plans, je pense que nous pouvons faire le diagnostic, identifier les vrais besoins de la population, et la coopération peut venir, nous aider, nous sommes toujours à la recherche de son aide pour concrétiser nos objectifs et nos attentes. Au contraire la coopération, quand elle vient, fait aussi le diagnostic, mais en fonction de son champ d'activité. C'est pour cette raison que je préfère préparer nous même le diagnostic, et s'il y a la possibilité de refaire un diagnostic avec des méthodes rapides de recherche participative, nous pouvons le faire, nous pouvons affiner le diagnostic, mais la base c'est à nous (extrait 22).

Parfois on arrive avec une vision.... On ne connaît pas le contexte tunisien, et ça c'est inquiétant. Parfois les Ong ont la tendance à ne partir pas du contexte tunisien, à oublier les spécificités de la vie tunisienne, les spécificités géographiques, culturelles, politiques post-révolutionnaires (extrait 23).

En Tunisie il y a un phénomène d'importation de pratiques et concepts de l'ESS de l'étranger, surtout de la France, après de l'Italie et d'autres Pays européens, qui fait que le débat sur l'ESS en Tunisie soit dopé par l'influence externe, qui change son authenticité et spontanéité. C'est nécessaire que les Ong internationales qui travaillent dans le secteur contribuent le plus possible à faire naître un modèle de ESS propre à la Tunisie, sans répliques, copier-coller et leçons externes (extrait 24).

Malgré les experts aient reconnu des collaborations fructueuses, il y en a entre eux (tunisiens en majorité) qui ont exprimé indirectement leur crainte que les rapports avec la coopération internationale puissent générer de dynamiques asymétriques qui empêchent de trouver une "voie tunisienne" à l'économie sociale et solidaire. La critique plus fréquente, comme déjà rapporté dans les extraits sélectionnés, c'est qu'il y aurait une certaine tendance des organismes internationaux à s'imposer dans le Pays sans avoir une connaissance approfondie des situations locales. Le problème c'est probablement lié aux nécessités des projets, lesquels ont des temps qui ne s'adaptent pas à l'exigence de comprendre les dynamiques locales ; parfois, il faudrait trouver une forme de dialogue efficace qui prenne en considération l'histoire du travail soit de l'État soit des agences de coopération internationale et qui ne sous-estime pas la question de la souveraineté nationale, mot clé de la nouvelle Constitution. Dans ce cas le changement vers l'idée d'espaces institutionnalisés et/ou informels c'est déterminant pour renforcer le dialogue entre les visions multiples, les différents acteurs publics et différents acteurs de l'ESS tunisienne. Comme affirmé dans une entrevue, «la coopération nous a aidé beaucoup ;

maintenant il y a une grande nécessité d'échange d'expériences, vu qu'il en a beaucoup à valoriser, à montrer pour qui gagnent visibilité et puissent aider à créer un vrai débat ».

Pour reprendre une entrevue déjà citée, un exemple significatif de la nécessité de dialogue est relatif au diagnostic des caractères et des exigences de l'ESS par les acteurs locaux et la connexion avec la meilleure capacité des Ong internationales de répondre aux manques des pouvoirs administratifs. La question c'est la conciliation entre la récolte de données sur le terrain par les Ministères avec les diagnostics réalisés par les agences de coopération dans le cadre de leur projet, avec une sélection commune et partagé des outils à utiliser et des actions pour favoriser l'application d'une économie sociale et solidaire. La situation actuelle, comme vue dans les entrevues, parle d'une certaine difficulté à instaurer un dialogue qui est nécessaire de façon que les projets ne soient pas confus et donc inefficaces.

Nous faisons l'analyse et si une coopération vient avec d'autres objectifs et attentes on peut améliorer le diagnostic. Nous avons fait un diagnostic global, on peut l'améliorer, mais on cherche toujours de projets de coopération qui puissent faire ce que comme administration ne pouvons pas faire, surtout en termes d'expertise, la formation, et les activités de création de revenu et de renforcement des capacité économiques de la population, de choses que l'administration ne peut pas faire. Nous devons collaborer avec la coopération internationale, et nous avons beaucoup d'expériences réussites dans ce cadre (extrait 25).

Sans une réelle implication du "savoir local" le risque c'est d'éloigner le mouvement de la société tunisienne vers l'autonomisation des activités économiques sociales et solidaires des directives des Ong. En ce cas, elles doivent s'efforcer d'intégrer les projets dans une stratégie directe à créer et former une classe dirigeante adéquate à ces objectifs. De leur coin, les institutions devraient être capables de permettre un plein accès à toutes les informations dont elles disposent, qui soient statistiques, PV de réunions ou diagnostics (et qui donc devraient être disponibles en arabe et français). Les possibilités d'une collaboration fructueuse passent premièrement par le partage d'informations.

Un point de discussion supplémentaire, déjà souligné, c'est la diversification des principes et des pratiques avancés par les Ong actives. Cette diversification peut être un obstacle au renforcement de l'ESS et reproduire des mécanismes inefficaces pour augmenter les potentialités de croissance

Pour les Ong c'est nécessaire de faire un travail de coordination et coopération entre les différentes interventions, encore plus pour les organisations internationales et les bailleurs de fond, parce que on est en train d'assister à trop d'interventions qui ne sont pas coordonnées : petits groupes de producteurs disputés entre plusieurs Ong sans qu'elles parlent entre elles (extrait 26).

Je crois que l'Union Européenne et les ONG internationales devraient travailler concrètement et assurer continuité aux projets, ne doivent pas répéter les projets, on doit pas répéter les actions pour exemple, on ne peut pas répéter les formations et les diagnostics. Une fois on a fait un étude diagnostique avec des femmes et après on a cherché de programmer les actions sur l'association avec laquelle on avait collaboré, et une fois que j'ai parlé avec ces femmes elles m'ont dit d'avoir donné des fausses informations. Aujourd'hui il y a cette Ong, demain une autre, après demain une autre

encore, et la population ... a des stratégies adaptation. Ça pose le problème de la continuité des interventions, vous faites la formation, pour exemple dans la distillation des plantes médicinales, on fait la formation pour les femmes, le projet a une durée de 36 mois, on jette l'argent en formation et on laisse la région, demain arrive une autre association, cherche les femmes et propose une formation, sur quoi ? Sur les plantes médicinales etc. J'ai visité beaucoup des GDA qui m'ont dit : « Non, arrêt la formation ». Il n'y a pas de coordination, et ça menace la crédibilité des structures de coopération. Quand les associations arrivent font toujours un diagnostic parce que il fait partie des projets, mais moi je me demande, on doit toujours faire un nouveau diagnostic ou nous pouvons utiliser ces qui ont été déjà réalisés ? (Extrait 27)

A ce propos, comme déjà souligné dans les entrevues, il y a eu un signal important dans cette direction de coordination et synergie entre les expériences implémentées grâce à une conférence nationales des Ong italiennes⁸. Sans doute c'est stratégique que les Ong prennent sur soi la responsabilité d'évaluer et vérifier avec la société civile les impacts et résultats des projets en cours et terminés. Cette situation permettra la prise en charge des instances respectives et la recherche d'une direction commune pour lire les problèmes et leur donner des réponses ; on pourrait aussi résoudre le problème de la répétition constante des diagnostics et des moments de formation grâce à un partage concret des informations – opération qui devrait comprendre aussi la recherche - action que l'État déjà développe avec ses bureaux régionaux.

Le rôle de partenaires internationaux c'est fondamental surtout pour promouvoir modèles de développement alternatifs et innovants, ou encore mieux modèles de développement flexibles qui puissent effectivement s'adapter aux besoins des personnes, groupes et communautés. L'important c'est réussir à maintenir cette flexibilité pour accompagner modèles de développement endogènes – en respectant un *set des principes clé* – qui doivent être métabolisés et partagés (extrait 28).

La présence et l'action de la coopération internationale, même avec les limites déjà vue résulte une composante fondamentale pour le soutien à la transformation en cours dans l'ESS en Tunisie. Les occasions d'échange de pratiques et d'expertise, le contact avec expérience mures de deux côtés de la Méditerranée, l'ouverture internationale vers des formes d'économie sociale et solidaire de Pays géographiquement, socialement et politiquement éloignés sont une richesse réelle dont la Tunisie peut profiter, et qui est déjà en train de favoriser la prise de conscience sur la potentialité de l'ESS pour le Pays. C'est sur cette conscience diffusé que la coopération internationale doit remodeler sa propre capacité d'interagir avec une réalité difficile et chercher un positionnement que le projet de loi pourra contribuer à établir.

8 24 - 25 mai 2016 la Conférence internationale – Perspectives et défis de l'Économie Sociale et Solidaire organisé par NEXUS, GVC, CEFA e COSPE avec les partenaires des projets de coopération internationale pour la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire, UGTT, RTESS et REMESS. La Conférence a été organisée sous l'égide du Ministère pour les Relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les droits humaines.

Réflexions conclusives

Au long des réflexions menées dans les paragraphes précédents des questions et problématiques de base à propos du projet de loi ESS en Tunisie sont sorties. Les experts qui ont offert leur pensée concernant les fondements socio-économiques et politiques et les principes de gouvernance ont exprimé clairement leurs points de vue connectés à leur propre idée de futur.

L'ESS c'est, selon intuition de Pierre Bourdieu, la structuration d'un champ dans lequel on construit des configurations et des rapports entre acteurs, institutions et rhétoriques (Bourdieu 2010). Par conséquent, cette perspective nous aide à comprendre combien soit difficile supposer qu'on puisse planifier telle sphère relationnelle, seulement grâce au simple dispositif législatif. Sans doute la loi représente le passage obligé pour créer des limites à l'action publique et des sujets concernés et, surtout, à établir la légitimité des relations relatives au thème visé para la révision juridique. Néanmoins, le signifié donné à l'ESS et à son implémentation dans le contexte spécifique de la Tunisie nécessitent d'un dialogue attentif et articulé sur les éléments "critiques" capable de renforcer et soutenir dans le temps les potentialités de changement des équilibres démocratiques et des conditions de croissance sociale, culturelle et économique.

La recherche réalisé nous permet de retrouver des critères parmi lesquels lire et mesurer en sens ample les chances de nourrir un circuit vertueux à l'intérieur d'un système caractérisé par des fragilités comme le tunisien. Le projet de loi, au-delà de ses limites et potentialités, devra considérer ces indications pour améliorer le cadre des possibilités offertes à l'ESS pour devenir un axe stratégique dans les choix du Pays.

De l'analyse des entrevues et du projet de loi du syndicat UGTT il y a des aspect intéressants et innovants, et des points critiques que les experts interpellés ont souligné avec précision. Le premier aspect intéressant c'est l'introduction des coopératives de production et des coopératives de travail parmi les statuts reconnus en Tunisie comme faisant partie de l'ESS. Ce choix permettra de travailler, dans un deuxième moment, pour créer ex novo et/ou relancer concrètement ces statuts, pour aider aussi à vaincre des réticences causées, comme décrit, par des expériences historiques précédentes.

L'individuation des acteur économiques et des créneaux productifs qui puissent avec légitimité faire partie de l'ESS c'est un thème cité fréquemment, parce que on observe que le projet de loi ne dissipe pas complètement l'ambiguïté de limiter aux secteurs traditionnels - agriculture et pêche la valeur des entreprises sociales et solidaires. En ce cas c'est décisif d'élargir les secteurs productifs et répondre à la demande du marché en ligne avec les processus de modernisation du Pays.

Un autre élément significatif, et que nous voulons relancer, concerne la définition de critères claires pour définir pratiques précises, comme l'obligation de réinvestir au moins les deux tiers des bénéfices dans des activités sociales de l'entreprise.

En particulier, la création d'une Banque mutuelle qui support l'économie sociale et solidaire a été saluée comme une initiative pionnière qui pourrait aider à résoudre la complexe et épineuse questions de financements aux entreprises de l'ESS. Toutefois, concernant cette proposition ils existent des craintes concertantes la possibilité réelle qui puisse démarrer et les temps de sa réalisation. La crainte c'est que, dans l'attente que la banque démarre, on arrive à pérenniser les lignes de crédit créés comme mesures temporelles, comme réponse à un possible blocage.

Je trouve très intéressante l'idée de la banque mutuelle, même si je doute qu'elle puisse être créée rapidement, et je me demande aussi combien d'autres banques pourraient être d'accord avec l'introduction d'un concurrent sur le marché. Il y a le risque d'institutionnaliser une phase de transition continuée avec des lignes de crédit spéciales en attendant que cette banque arrive. Donc l'idée c'est très bon, il faudra voir dans la pratique (extrait 29).

Liée à la fondation d'une banque mutuelle il y a la question de la fiscalité à appliquer aux acteurs de l'ESS, question pas mentionnée dans le projet de loi. Il faut réfléchir sur ce point qui pose de gros obstacles à la survivance des entreprises et des associations qui souvent démarrent avec très peu de fonds. Nous nous demandons si ce vide soit lié à la prévision que chaque type d'entreprise, prévue dans la liste de la loi, continue à la fiscalité actuelle, ou si on s'occupera de ce point avec les décrets d'application de la loi. De toute façon cet aspect mérite d'attention de la part des juristes.

Le problème du financement de l'ESS a un impact, donc, très significatif sur le présent et le prochain futur. La majorité des réflexions des experts identifient dans les financements publics le focus sur lequel concentrer les efforts majeurs pour soutenir une diffusion et croissance effectives de cette économie. La disponibilité de capitaux et de ressources financières représente un aspect délicat, parce que il se connecte aux critères établis par la loi future concernant l'accès au financement et aux modalités de proposition de chaque activité. A propos de cet élément les normes doivent être très claires et permettre la meilleure transparence dans la distribution publiques et privé de ressources.

Un élément que nous soulignons comme innovant c'est de prévoir un pourcentage de la demande publiques destinée aux achats pour activités de provenance ou liées à l'ESS. La proposition c'est intéressante parce que nous pensons que, vue la position de la Tunisie dans la division internationale du travail, on ne peut pas prévoir un support pour structurer et institutionnaliser l'ESS tunisienne seulement par des incitations à la production : il faut assurer que telle production trouve effectivement un marché. En ce sens, prévoir un rôle du secteur public et de la demande publiques pour les biens produits par les entreprises de l'économie sociale et solidaire c'est un choix clairvoyant.

La question de la gouvernance et des autorités de contrôle de l'ESS c'est délicat et a été critiqué par les experts. Actuellement, le projet de loi, se propose une structure à pyramide pas différente de celle prévue par la loi française de 2014, qui part du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire et du Bureau national de l'économie sociale et solidaire pour arriver à la base des Bureaux régionaux de l'économie sociale et solidaire. Le risque signalé c'est que cette structure puisse causer une excessive institutionnalisation du secteur, en bloquant un monde qui pourrait être beaucoup plus spontané et horizontale, avec participation de la base. Un deuxième aspect problématique de cette proposition sont les rapports entre niveaux centrales et régionales : le risque souligné c'est que on ira vers une dynamique de contrôle de niveaux régionales par les niveaux centrales, et que la distribution des fonds de l'ESS suive le même principe.

Il y a le risque que les commissions régionales soient vidées de leur essence dans un système étatique encore trop centralisé. Les problèmes structurels et macro-économiques risquent de stériliser aussi le projet de loi le meilleur, donc il faudrait prendre de précautions, comme établir de seuils régionaux (ou encore mieux locaux) qui privilégient les zones avec

plus de difficultés pour éviter de financements et des initiatives concentrés sur la cote (extrait 30).

L'Observatoire sur l'économie sociale et solidaire, accueilli par plusieurs comme un élément innovant pour la Tunisie, dans le projet de loi présente des éléments controversés qui pourraient être revus et analysés plus en détail. La première question concerne la responsabilité de la récolte de données de terrain. On ne comprend pas pourquoi cette responsabilité doive être du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire et non pas de l'Observatoire. Actuellement, il a seulement la tâche de systématiser les données, tandis que les Bureaux nationales et régionales et le même Conseil supérieur ont le rôle stratégique de coordination et direction. En outre, comme on lit dans l'extrait suivant, la division temporelle de rapports et leur contenu spécifique a été mis en question par des experts :

On demande au Conseil Supérieur de faire un rapport chaque cinq ans, mais c'est une période trop longue, surtout parce que le Conseil Supérieur doit préparer chaque cinq ans une stratégie quinquennale ; mon avis c'est que, peut-être après le premier an de l'approbation de la loi, la fréquence doit être annuelle, comme pour le Bureau national et les régionaux. Cinq ans c'est trop, dans la loi on mentionne ce rapport pour évaluer l'impact de l'ESS sur l'économie tunisienne, mais ça peut être un objectif à très long terme, mais pour le moment l'objectif doit être de favoriser cette économie et régler des situations, et pas agir avec une logique utilitariste. Le Conseil devrait se concentrer sur la promotion de l'ESS et faire des rapports sur ce thème, et non pas sur l'impact (extrait 31).

La formation c'est très important pour l'évolution future de l'ESS. En particulier on souligne le même besoin pour les pouvoirs publics et les acteurs économiques. D'abord, la formation permet d'innover et diffuser une culture administrative plus ouverte, plus responsable envers la nouvelle configuration socio-économique ; deuxièmement, elle accroît les compétences et les capacités de gérer les entreprises sociales et solidaire en créant une classe de dirigeants à niveau local capable de négocier avec le système public et de l'économie profit.

Au-delà du mérite de différents articles, comme conclusions générale nous pouvons affirmer que c'est nécessaire de prévoir un gros travail de diffusion du projet de loi et de discussion à niveau des tous les Gouvernorats. Ce dialogue devra être mis en place avec les acteurs productifs, la majorité informels, qui pourraient tirer profit de la loi et dont les demande devraient être prise en considération pour arriver à la formulation d'un texte réellement capable de donner voix aux acteurs de l'ESS en Tunisie. Aspects comme la création de nouveaux statuts juridiques, la définition d'une fiscalité facilitée pour l'ESS, les modalités d'accès au crédit et au développement de la finance solidaire, un majeur détail sur les principes et les pratiques qui permettent traçabilité et labellisation des produits sont entre les arguments qui tireront profit d'un dialogue ouvert entre institutions, syndicat et entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Bibliographie

- Bourdieu, P. (2010) *Sul concetto di campo in sociologia*, Roma: Armando.
- Lewis, O. (1966) The Culture of Poverty, *Scientific American*, 251(4): 19-25.
- Lewis, O. (1968) *The Children of Sanchez: Autobiography of a Mexican Family*, New York: NY Vintage.
- Nerfin, M. (1974) *Entretiens avec Ahmed Ben Salah sur la dynamique socialiste en Tunisie dans les années soixante*, Paris : Maspéro.
- Niero, M. (1995) *Metodi e tecniche di ricerca per il servizio sociale*, Roma: La Nuova Italia Scientifica.
- Ouelhazi, Z. (2013) 'Economie sociale et solidaire en Tunisie', in M. Ahmed-Zaïd (a cura di), *L'économie sociale et solidaire au Maghreb. Quelles réalités pour quel avenir ? Algérie, Maroc, Tunisie*, Paris : Ipemed.
- White, G. (2001) *A Comparative Political Economy of Tunisia and Morocco. On the Outside of Europe Looking In*, Albany NY: State University of New York Press.

Pièce-joint : structure des entrevues

Questions pour les experts en matière d'ESS

1) Quels sont les critères par lesquels on peut définir l'économie sociale et solidaire (ESS) ?

(Souligner les points essentiels qui puissent aider à identifier exemples productifs, organisationnels, et du travail, orientés vers l'ESS)

2) D'après vous, le modèle de l'ESS est-il applicable dans le contexte tunisien ?

(Identifier les problèmes qui empêchent l'ESS dans un contexte « fragile » d'un point de vue économique et politique ; et aussi les dimensions positives qui pourraient soutenir l'ESS)

3) D'après vous, quels sont les secteurs dans lesquels on doit intervenir pour implémenter et/ou renforcer l'ESS dans le système socio-économique tunisien ?

(Signaler les divers secteurs d'interventions, et parmi eux : le financement publique ou privé, le système de gouvernance de l'ESS, l'organisation des entreprises solidaires, la formation d'une classe dirigeante et des travailleurs, etc. ; identifier les instruments qu'on peut utiliser dans les différents secteurs)

4) Quelles relations on doit avoir entre l'ESS et le plus général système économique *for profit* ? Peut-il être une alternative, ou bien peut-il s'intégrer au sein du système économique dominant dans le pays ?

(Signaler les secteurs économiques et productifs qui peuvent être plus durables dans ce modèle)

5) Comment évaluez-vous les relations entre les institutions publiques à l'échelle locale et nationale et l'ESS ? Et comment doivent-ils éventuellement changer ?

(Se focaliser sur le rapport entre institutions et ESS, e sur la manière dont les institutions peuvent faciliter ou empêcher l'ESS ; réfléchir sur l'éventuelle besoin de changer la structure des institutions publiques)

6) Comment évaluez-vous l'impact de la coopération internationale sur la croissance de l'ESS en Tunisie ?

(Les projets transnationaux ont-ils un impact positive en termes de croissance de l'ESS en Tunisie, ou sont-ils encore faibles et sous-développés ?)

7) Après avoir lu le texte de lois sur l'ESS, quels sont d'après vous les éléments de richesse, et quels les points de fragilité ?

(* soumettre le texte de lois)

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire du Programme de Promotion de l'ESS de Nexus et UGTT en Tunisie. Des éléments d'analyse.

Cecilia Navarra, cecilia.navarra@gmail.com

Sommaire

Méthodologie.....	1
Les EESS qui font partie de l'étude.....	2
Les thèmes principaux.....	3
Les activités du groupement et les filières correspondantes.....	3
Commercialisation et position dans la filière.....	6
Commercialisation de productions pour une consommation familiale.....	9
Le travail et le gain.....	10
Accès au crédit, <i>assets</i> , et à des modes de financement adaptés.....	12
Les relations avec l'Etat et les institutions locales.....	14
Les GDA et les inégalités de genre.....	15
La relation avec les membres, les organes de décision et la « porte ouverte ».....	17
Observations finales.....	17
Bibliographie.....	19
Pièces jointes: focus group et interviews.....	20

Méthodologie

Cette branche de la recherche adopte une approche « micro » : le niveau d'observation est celui des organisations de l'ESS et de leurs membres.

Les *Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaires* (EESS) qui ont été analysées font partie du programme de promotion de Nexus-UGTT. Le projet en a soutenu cinq, toutes dans les secteurs agricole et de pêche ; nous avons pu en rencontrer quatre. Parmi celles-ci, trois se situent dans la région de Sousse et ont été visitées sur place. Une quatrième se trouve dans la région de Jendouba : dans ce cas-ci, deux représentants de l'EESS ont été rencontrés lors d'une formation organisée à Sousse, nous n'avons donc pas pu visiter le groupement dans son propre contexte. Il s'agit de deux Groupements de Développement Agricole (GDAs) et une Société Mutuelle de Services Agricoles (SMSA) :

- Groupement de Développement Agricole (GDA) « Drahem », agglomération de Ouled Zeieni, délégation de Sidi Heni, Sousse ;
- Groupement de Développement Agricole (GDA) « Jours du Jasmin », agglomération de Noueji, délégation de Sidi Heni, Sousse ;
- Société Mutuelle de Services Agricoles (SMSA) « El Etihad », Chrachia, Sidi Heni, Sousse ;
- Groupement de Développement Agricole (GDA) de El Ghraouiz, délégation de Jendouba.

Dans le cas des deux GDAs de Sidi Heni, la méthodologie inclut deux instruments :

- a) un focus group avec tous les membres du groupement disponibles
- b) des interviews individuelles à un sous-ensemble de membres

Les deux ont eu lieu auprès des maisons des présidentes des groupements.

En revanche, dans le cas de la SMSA de Sidi Heni, nous avons obtenu deux interviews séparées : une première interview avec le vice-président (Y., mari de la présidente du GDA « Drahem ») et une deuxième rencontre avec le président, le vice-président, le trésorier et la directrice financière.

En revanche, les représentants du GDA de El Ghraouiz ont été rencontrés auprès de l'hôtel où la formation a eu lieu. Nous avons eu deux interviews individuelles : à un membre fondateur et à un membre du comité du GDA.

Une dernière phase de collecte de données a été la formation même et la discussion entre les représentants des groupements pour préparer une intervention au nom de tous à la conférence sur l'ESS qui s'est tenue à Hammamet le 20 et 21 février (cette discussion a eu lieu en partie pendant la formation et en partie pendant le premier jour de la conférence même).

Le schéma des focus groups et des interviews qui ont été suivis dans la recherche est en pièce jointe à ce rapport.

Les EESS qui font partie de l'étude

Tous les cas analysés sont actifs dans des milieux ruraux et ont des formes organisationnelles propres du monde rural. Ceci est important pour en analyser les typologies d'activités, les conditions de départ des membres ainsi que pour comprendre la forme organisationnelle : les GDA et les SMSA sont des outils conçus exclusivement pour des producteurs agricoles, éleveurs et pêcheurs.

- Le GDA « Drahem » (Ouled Zeieni, Sidi Heni, Sousse) a été fondé en octobre 2015 et composé de 7 membres, seulement des femmes
- Le GDA « Jours du Jasmin » (Noueji, Sidi Heni, Sousse) a été fondé en octobre 2015 et composé de 12 membres, seulement des femmes
- Le GDA de El Ghraouiz (Jendouba) a été fondé en décembre 2015 et composé de 23 membres, dont 4 hommes et 19 femmes
- La SMSA « El Etihad » (Sidi Heni, Sousse) a été fondée en 2014 et à la dernière assemblée il y avait 95 membres, exclusivement des hommes (une femme est salariée)

Les GDA et SMSA sont des organisations professionnelles du monde agricole et de la pêche. Les SMSA (Société Mutuelle de Services Agricoles) héritent la fonction des anciennes coopératives agricoles : ce sont des sociétés de capitaux, composées par des agriculteurs, dont le but est de fournir des services aux membres. Les GDA (Groupements de Développement Agricole) sont par contre des associations sans but lucratif qui ont l'objectif de gérer collectivement les ressources naturelles d'une zone donnée (nous reviendrons plus tard sur cette définition).

Dans le contexte de Sidi Heni, c'est la SMSA qui naît en premier en 2014. Ayant observé que la SMSA était exclusivement composée d'hommes, le projet Nexus-UGTT prend des mesures pour stimuler la participation féminine. La raison de cette présence masculine exclusive, comme nous le verrons mieux dans les pages suivantes, est surtout que les membres des SMSA doivent être reconnus en tant qu'agriculteurs, qualification qui n'est généralement pas accessible aux femmes (parmi les raisons, il y a aussi l'enjeu de l'accès à la propriété de la terre). Par conséquent, le CRDA organise un diagnostic de la zone qui amène à deux rencontres dans les localités d'Ouled Zeieni et de Noueji, pour la promotion de l'organisation des femmes dans des EESS. Dans le cas d'Ouled Zeieni, lors de la première rencontre il y a 20 femmes, qui se réduisent à 10 lors de la fondation du GDA (qui sont devenues ensuite 7). Dans le cas de Noueji, le parcours est l'inverse : lors de la première formation il y avait 6 femmes mais à la fondation les femmes étaient 12. A la fin, il existe une SMSA composée exclusivement d'hommes, et deux GDA composés exclusivement de femmes. La forme juridique choisie dans les deux cas répond à des contraintes légales et à des systèmes d'incitants, que nous analyserons dans les pages suivantes.

En revanche, dans le contexte de Ghraouiz, le groupement, qui a la forme du GDA, inclut hommes et femmes. Le GDA a été créé en conséquence de la participation d'un premier petit groupe (4 hommes) dans le projet Nexus-UGTT, suivant leur entrée en contact avec l'UGTT au temps de la Révolution. Les premières propositions ne sont pas acceptées. Le premier fut un micro-moulin organisé par les quatre membres ; le deuxième, qui avait comme but d'élargir la base associative, fut la promotion d'une SMSA pour gérer une pépinière pour les membres. Les autorités jugent négativement la possibilité de construire une SMSA dans le contexte donné. Dans ce cas, la cause du manque d'autorisation est probablement que le CRDA n'autorise pas la création d'une

deuxième SMSA dans un contexte où il y en a déjà une. Le troisième essai est celui du GDA, une version plus « légère » de coopération agricole, et ceci aboutit. Ils décident de travailler avec les femmes rurales et organisent les formations « BUS ». Le GDA naît formellement fin 2015 mais il leur faut 6 mois pour ouvrir le compte bancaire qui leur permet de recevoir les fonds du projet, dans le cas de ce groupement, les activités ont vraiment commencé en juillet 2016.

A Sidi Heni, les familles des membres des GDA e de l'SMSA sont des petits propriétaires fonciers: les parcelles familiales mesurent entre 1 et 2 hectares. Dans le cas de Noueji, nous avons aussi rencontré le cas d'une parcelle significativement plus grande (15 ha). Dans le cas de Ghraguiz, bien qu'il manque des informations sur la plupart des membres, nous savons qu'il y a des membres qui ne sont pas propriétaires de terre. Ceci est le cas de la seule femme membre du GDA que nous avons interviewée : dans son cas le revenu principal est celui du mari, propriétaire d'un tracteur qu'il loue dans les champs des autres.

Les thèmes principaux

Les activités du groupement et les filières correspondantes

Les activités productives qui se déroulent au sein des EESS demandent du travail collectif ou individuel en différentes mesures. Ces activités sont les suivantes :

GDA « Drahem »	Élevage avicole Transformation des produits agricoles (céréales et maraichage) Production de fromages (phase initiale)
GDA « Jours du Jasmin »	Transformation des produits agricoles (céréales et maraichage) Élevage avicole Production des extraits de menthe
GDA de Ghraguiz	Transformation des produits agricoles (maraichage) Élevage avicole
SMSA	Gère un magasin qui vend des intrants pour l'élevage (nourriture), et subventionnés par l'Etat, et achetés sur le marché.

Dans le cas des GDA, il s'agit de productions en partie utilisées pour une consommation familiale et en partie vendues.

Tous les membres du GDA « Drahem » sont engagés dans les deux premières activités (élevage avicole et transformation des produits agricoles) tandis que la production fromagère en ce moment est pratiquée par un sous-groupe de 2 femmes et 2 hommes (les femmes sont membres du GDA, les deux hommes non). Dans les autres deux GDA, en règle générale, toutes les femmes participent et à l'activité de transformation et à l'élevage.

En ce qui concerne l'élevage, les membres du GDA « Drahem » ont en ce moment effectué 6 cycles de production avec des résultats variés mais globalement en progression. Les activités prises en charge par le GDA sont :

- L'achat de l'alimentation des poulets
- La gestion des couveuses (une reçue du CRDA, une autre achetée avec les fonds du projet)
- La collecte des œufs de reproduction
- L'élevage des poussins
- Le service vétérinaire (le GDA a accès à des médicaments subventionnés)

Chaque membre donne au GDA 18x4 œufs chaque cycle pour qu'ils soient placés dans la couveuse. Au moment de la naissance des poussins, ceux-ci sont sélectionnés, divisés en « paquets » et distribués au hasard parmi les membres. Ceci sert à redistribuer les chances de succès et à partager les risques. Cependant, dans le GDA « Jours du Jasmin », une autre stratégie a été choisie : chaque femme amène le même nombre d'œufs à la couveuse, en y écrivant son nom, à la fin de la période de couvaison, elle récupère ses propres œufs. Chaque productrice, de cette manière, porte individuellement le risque, au cas où certains œufs ne s'éclosent pas ou les poussins aient des problèmes. Le premier système devrait faire en sorte que chaque productrice bénéficie d'un bon niveau de travail et de compétences. Le fait que tous les poulets soient élevés correctement et portent à des bonnes conditions d'éclosion des œufs est un effet positif pour toutes. Cela peut être considéré comme un élément qui nourrit le sentiment d'appartenance au groupe et qui facilite la circulation de compétences.

Informellement, le GDA semble jouer un rôle aussi dans les processus d'innovation : dans le GDA « Drahem » la recherche du meilleur mix pour l'alimentation des poulets a été faite collectivement par essais et erreurs. A Ghraquiz le GDA a introduit une race de poulets nouvelle pour la zone.

La vente des poulets est faite dans la plupart des cas au niveau individuel : en ce qui concerne le GDA de la région de Sousse, la vente a lieu par 3 canaux :

- Sur place
- Au souk hebdomadaire de la zone
- S'ils obtiennent (par le bouche-à-oreille) des ordres de Sousse, les poulets sont vendus en ville. Dans ce cas aussi, on vend les poulets d'une membre à la fois, suivant un mécanisme de rotation.

La vente en ville est un canal important car elle permet des gains plus élevés : un coq de 2 kg est payé 12 TND à Sidi Heni et entre les 15 et les 20 TND en ville. Pour profiter de cette différence de

prix et pour réduire le coût unitaire des transports, les membres du GDA souhaitent vendre systématiquement en ville. Le problème est surtout de nature légale : le GDA ne peut pas faire facture (peut seulement vendre au nom des membres) et ceci contraint la possibilité de souscrire des contrats avec des possibles acheteurs. Le GDA « Drahem » a essayé d'établir un contrat avec un abattoir local mais cela a échoué car le propriétaire de l'abattoir a proposé des prix trop bas et a refusé de mettre le logo du GDA sur les paquets. Cet abattoir est le seul de la zone donc il ne semble pas avoir de l'espace pour exploiter la concurrence entre entreprises. Certains membres du GDA sont en train de réfléchir sur la possibilité d'ouvrir un petit abattoir formel eux-mêmes. Le GDA « Jours du Jasmin » aussi souffre le manque de contrats avec des acheteurs surs. Ce GDA se trouve dans une zone plus éloignée de la ville (la route a été goudronnée récemment) donc les coûts des déplacements sont encore plus élevés que pour Drahem. Les femmes membres de ce GDA ont, par ailleurs, moins de liberté de se déplacer en autonomie : comme nous le verrons plus tard, la liberté de mouvement, qui varie de contexte en contexte, est un élément important des inégalités de genre. A Noueji les contraintes sont plus grandes et les femmes, pour s'occuper des activités du GDA font face à des niveaux de conflictualité plus élevés avec les hommes dans leurs mêmes familles. « Il s'agit de femmes » dit un responsable local du Ministère de l'Agriculture, pour expliquer pourquoi elles ne peuvent pas vendre hors de la zone. Dans ce contexte, le produit qui est vendu plus facilement sont les poussins car ils sont achetés par les habitants de la zone, étant donné que toutes les familles pratiquent l'élevage avicole.

L'achat des intrants est aussi effectué de manière différente dans les deux GDAs: chez « Drahem » la nourriture pour les poulets est achetée par le groupement avec les fonds du projet demandant des cotisations plus élevées de la part des membres en cas de nécessité. Les médicaments sont fournis par le GDA. Le GDA « Jours du Jasmin » achète collectivement les aliments pour les poussins tandis que pour les poulets adultes l'achat est individuel. Ils voudraient néanmoins établir l'achat collectif pour les traitements phytosanitaires et pour les soins vétérinaires car ils voient que les achats en group permettent de réduire les coûts unitaires.

Les membres achètent les poussins par le GDA et c'est le GDA qui gère la couveuse : dans le GDA de Ghraguiz et de Ouled Zeieni, la transaction avec les membres est enregistrée, mais les membres ne paient pas les poussins en espèce lorsqu'ils les reçoivent. Le nombre d'œufs amené par chaque membre et le nombre de poussins reçus est enregistré dans la comptabilité de la couveuse. Dans le cas de « Jours du Jasmin », le prix payé par les membres est inférieur au prix de marché. Ceci signifie que les coûts de la couveuse (électricité, aliments pour le premier mois de vie des poussins, vaccins, salaire de la personne qui s'occupe de la couveuse) sont couverts avec la vente des poussins vers l'extérieur. Ces revenus s'ajoutent aux fonds du projet et constituent le fond de roulement.

L'activité de transformation de produits agricoles est pratiquée par presque toutes les membres du GDA : il s'agit de l'activité la plus fréquente pour les femmes dans les deux contextes ruraux et était déjà pratiquée avant l'organisation du GDA. Il s'agit d'une activité saisonnière qui est complémentaire à l'élevage des poulets.

Cette activité est organisée collectivement : les femmes achètent les intrants chez des producteurs du coin (elles disent cotiser environ 10 TND chacune, pour les matières premières et le gaz). Les produits principaux sont ceux qui dérivent de la transformation du blé (cous-cous,

bsisa), du piment (harissa, hrous,...), et de la figue de barbarie. Le travail de transformation se fait normalement ensemble, l'emballage et l'étiquetage sont faits par le GDA et les revenus sont partagés en parties égales après chaque action de vente. Les actions de vente principales de ces produits sont les foires organisées par le GDA en ville, qui ont lieu de façon occasionnelle (à Sousse et Jendouba, même si dans le deuxième cas il s'agit des premières fois). Parmi les canaux de vente il y a aussi le bouche-à-oreille, comme dans le cas de B., de Jendouba, qui vend principalement par l'intermédiaire de sa fille qui habite à Tunis.

Le GDA « Jours du Jasmin » organise aussi la production d'extraits de la menthe. Les membres du GDA ont accès à une zone protégée où cueillir la menthe, avec laquelle elles produisent de l'« eau de menthe », vendue parmi les produits de la transformation agricole surtout dans les foires et par le bouche-à-oreille. Au moment de notre visite la production est arrêtée car chaque femme a environ 5-8 litres de stock non vendu.

Le GDA « Drahem » est en train de tester la production de fromages frais : au moment de la recherche ils étaient dans une phase de dégustation, de définition des prix et ils attendaient la certification sanitaire.

Le GDA « Ghraguiz » organise la production de la corète (le légume à feuille qui est à la base de la préparation de la « *mlouchia* »), des tomates séchés et du piment en poudre. Ces activités-là sont individuelles, mais le produit porte l'étiquette et est vendu par le GDA.

La MSA de Khroussia (Sousse) en ce moment gère un magasin d'intrants pour l'élevage ovin (surtout pour les aliments) et organise des journées de sensibilisation sur de différents thèmes liés à l'agriculture et à l'élevage. La vente d'intrants inclut et les intrants subventionnés par l'Etat (des dérivés d'orge et blé) et des aliments non subventionnés : ces derniers coûtent entre 23 et 35 TND le sac et la marge de bénéfice pour la SMSA est d'environ 1 TND/sac. Le prix de vente des aliments aux membres est le même que pour les non membres. Être membre donne surtout la possibilité de les acheter en crédit.

La dernière assemblée générale a établi le réinvestissement des profits au lieu de leur distribution. L'information sur les profits réalisés en 2016 n'est pas disponible ; durant les 3 mois d'activité en 2015, les profits avaient été de 1700 TND ; pourtant, on ne peut pas estimer les profits de 2016 car ceux-ci peuvent être plus bas car la SMSA a dû faire face à plus de dépenses.

Commercialisation et position dans la filière

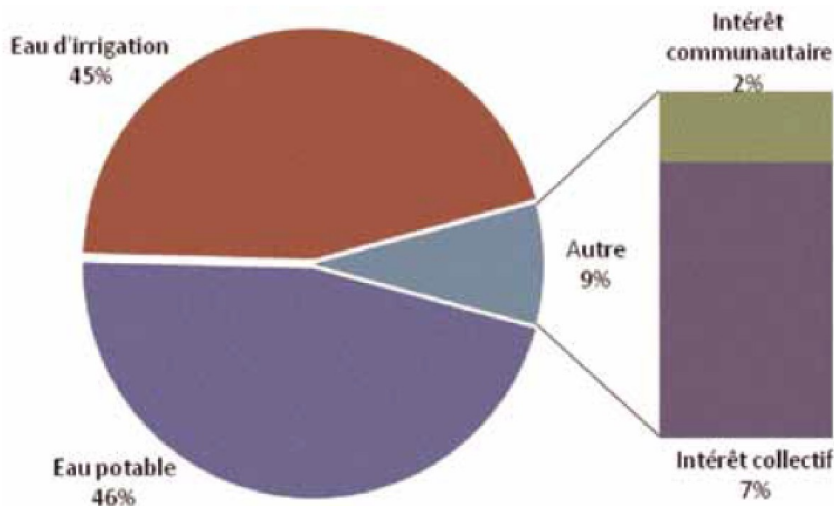
Un besoin exprimé dans les interviews et lors de la formation (où les membres des EESS ont discuté les points de leur intervention au séminaire sur l'Économie Sociale et Solidaire) est celui d'avoir des canaux de commercialisation plus solides pour les GDA. Surtout dans le GDA plus actif du point de vue entrepreneurial (« Drahem »), l'exigence de pouvoir commercialiser collectivement, agir comme une entreprise, signer des contrats est exprimée, de manière à avoir des canaux de vente sûrs et réguliers. Ceci pourrait aussi réduire les coûts de transport : avoir un moyen de transport apparaît comme crucial, pour réduire les coûts et accéder aux économies d'échelle qui sont prérogatives des groupes par rapport aux individus. Comme nous l'avons vu précédemment, la vente dépend maintenant du produit : les poulets sont vendus individuellement, sauf dans les cas où ils ont des commandes de la ville (même quand la vente a lieu en groupe, il s'agit d'un simple intermédiaire, où le GDA donne aux membres le prix de poulets vendus par chacun. Néanmoins, dans la vente des produits de transformation agricole

(cous-cous, harissa, etc – la transformation de céréales et produits du maraîchage), la production et la vente sont collectives : les revenus après une action de vente sont distribués en parts égales.

Le besoin qui est exprimé est celui d'accéder à des marchés où les quantités vendues sont plus importantes et la vente est plus régulière : pour cela, ils ont besoin de moyens de transport, de contrats avec des acheteurs, et de formes de certification qui leur permettent d'accéder à la clientèle qui est prête à payer plus pour un poulet de ferme. La différence de prix entre les deux est importante : un poulet industriel peut coûter jusqu'à 4-5 TND/kg tandis que le poulet des GDAs coûte environ 10 TND/kg quand il est vendu en ville (un poulet de 2 kg est vendu à 20 TND). De ce point de vue les foires pour le moment représentent des situations trop occasionnelles et aléatoires. L'une des propositions que les membres formulent pendant le séminaire est celle de rendre les foires plus régulières afin d'avoir un espace de vente plus stable. Un problème dans ce sens est celui de couvrir les coûts : jusqu'à maintenant ceux-ci ont été couverts par les fonds du projet Med Solidaire : quel sera le bénéfice quand ceux-ci seront soutenus par les groupements ? Les profits de la vente aux foires ne sont pas énormes : selon les informations que nous avons collectées, le maximum est de 120 TND par personne par action de vente, c'est-à-dire 2-3 fois par an (en moyenne 30 TND max/mois).

Les contraintes à la commercialisation pour les GDA sont multiples et pas complètement claires : étant une entité sans but lucratif, la limite devrait être simplement la non distribution des profits (*non distribution constraint*). Néanmoins, il paraît que les GDA ont des plus grandes contraintes concernant leur nature juridique, et notamment qu'ils ne sont pas considérés comme des sujets entrepreneuriales et ne peuvent pas émettre de factures. Ces obstacles ne sont pas clairs et ce manque de clarté fragilise les perspectives commerciales des GDA, même si, d'un autre côté ils permettent de « forcer les limites » et chercher des moyens alternatifs de commercialisation.

Les contraintes des GDA sont en partie dues à leur nature et aux fonctions pour lesquelles ils ont été conçus : leur but est la gestion collective de ressources naturelles au niveau local afin de contribuer au développement de la région (IPAMED, 2013). Il s'agit de groupes de développement local qui naissent comme structure de canalisation *top-down* de ressources publiques pour la gestion des ressources naturelles. Les objectifs sont la protection des ressources naturelles, l'exécution de travaux agricoles, le développement des techniques d'élevage, etc. en 2011 la répartition des GDA est la suivante.



Source : IPAMED, 2013, sur des données de la DG FIOP, Ministère de l'Agriculture .

Les GDA étudiés font partie de la catégorie d'« intérêt collectif » avec les GDA de céréaliculture, agriculture bio, élevage, oléiculture.

Il semble donc que les GDA, même si leur forme juridique et leurs pratiques établies sont pensées pour la gestion des biens publics locaux, soient aussi utilisés à des fins entrepreneuriales. Notre recherche indique que la raison de cette utilisation est due au fait que des formes plus adaptées à des groupes avec buts entrepreneuriaux n'existent pas ou sont peu accessibles. Le SMSA pourrait être un exemple de ce type d'organisation. Les raisons de leur mauvaise accessibilité sont :

- Bureaucratie compliquée pendant la formation et après ;
- Coûts d'entrée élevés (enregistrement, actions de capital...) ;
- Système en partie interdit aux femmes car les membres doivent être reconnus comme agriculteurs.

Il est important de mettre en évidence le fait que même la SMSA de Khroussia, au statut actuel des choses, ne commercialise pas les produits des membres. Cela semble être dû à une divergence interne qui a été résolue lors de la dernière assemblée générale. Pour l'instant, la SMSA organise exclusivement la vente des entrants pour l'élevage ovin. Les projets futurs intègrent de nouvelles interventions pour la filière :

- Un point de vente du carburant pour les véhicules agricoles ;
- Une unité de transformation céréalière ;
- Un point de récolte du lait avec pour objectif de payer 750 mill/L au lieu des 500-600 mill/L payés par des intermédiaires.

Même les activités des SMSA sont en partie dictées par le *framework* institutionnel dans lequel elles sont insérées : elles ont été promues par les politiques publiques en particulier après que le système de coopération ait été réformé (1999 et 2005, cfr IPAMED 2013) en devenant des canaux de vente de *inputs* subventionnés aux producteurs agricoles. En effet, la SMSA de

Khroussia a commencé ses activités en fournissant des intrants subventionnés aux membres pour l'élevage (l'alimentation) en intégrant seulement plus tard avec des intrants achetés sur le marché (un mélange de céréales au lieu de céréales simples). Le carburant est aussi un produit subventionné (projet de développement de la SMSA).

Les activités des GDA se développent de plus en plus et mettent en évidence la nécessité de disposer de moyens de transport pour vendre en plus grande quantité et dans des marchés qui permettent de faire plus de profit. C'est surtout le cas du GDA le plus éloigné, « Jours du Jasmin». Dans le cas de « Drahem », les directions souhaitent :

- la vente régulière avec des acheteurs, par contrats ;
- la consolidation des activités de transformation et d'innovation technologique (unité fromagère) ;
- l'intégration de la filière c'est-à-dire avoir le bétail pour produire le fromage et avoir un puit pour irriguer les champs et avoir une production agricole active.

Pour qu'un système commun soit durable (pour le transport et pour la transformation), il est important que le GDA accumule des **réserves** pour faire face à la manutention des machines, ou même à leur achat, bien que ceci est difficile à imaginer compte tenu des gains des groupes encore faibles). Pour que cela se produise, le GDA devrait commencer à agir plus en tant qu'entreprise et moins comme simple intermédiaire commercial qui agit pour le compte de tiers. Par exemple, la vente des poussins est une recette collective qui est gérée en tant que telle: les GDA vendent les poussins avec des règles différentes pour les membres et les non-membres. Cela semble être une source de revenus pour le groupe qui, quand elle est positive, reconstitue son fond de roulement.

Commercialisation de productions pour une consommation familiale

Comme ils le disent au GDA de Ghraguiz, l'un des axes de l'organisation du GDA a été la prise de conscience que « les femmes savent faire beaucoup de choses mais ne les vendent pas ». En effet, **la plupart des activités de ces GDA qui deviennent des productions commerciales étaient déjà des activités effectuées par les femmes** (élevage de poulets, transformation de céréales et légumes) seulement pour une consommation familiale, sans commercialisation ni rémunération. Une partie des produits est toujours consommée en famille (les volailles, les dérivés du grain, les légumes et la menthe). Les activités principales organisées par les GDA, c'est-à-dire l'élevage avicole et la transformation de produits agricoles, sont des activités menées par tous les membres de la famille. Par exemple, on nous dit que la vente la plus sûre au GDA de Noueji est celle des poussins parce qu'il y a une demande locale due au fait que toutes les familles locales produisent du poulailler.

L'organisation des GDA autour de ces activités représente des changements qui vont dans plusieurs directions. Bien qu'il pose la question de la rémunération des femmes pour les activités (si elles étaient restées dans la production de nourriture pour la famille, elles n'auraient pas été rémunérées), cela signifie aussi que chaque gain - même petit - représente une petite augmentation par rapport au revenu précédent. Cependant, ceci « fonctionne » seulement avec les femmes : à partir du moment où l'alternative est le travail familial non rémunéré, même les activités avec peu de profit sont acceptées et réalisées (il y a aussi la dimension de l'émancipation qui est un versant non économique que nous verrons ci-après).

Nous pensons que les risques à surveiller du point de vue d'un sujet promoteur et organisateur sont les suivants :

- que la disponibilité des femmes à accepter un travail peu rémunéré (par manque d'*outside options* rémunérées) produit des situations où elles risquent d'être exploitées (pour l'éviter, il est aussi important de travailler sur les autres aspects de l'entreprise telle que la participation aux prises de décisions, comme nous le verrons ci-après) ;
- que les activités du GDA se limitent à formaliser des activités de subsistance qui - en termes de gain - restent les mêmes. La formalisation d'activités « que tout le monde sait déjà faire » est un risque pour les membres qui ont des activités à faible valeur ajoutée. Dans ce cas, l'innovation et l'intégration de la filière deviennent alors des outils utiles (comme l'expérience de l'unité fromagère à Ouled Zeieni) ;
- qu'il y ait de la concurrence entre les GDA s'ils sont près les uns des autres et s'ils produisent les mêmes produits. Pour l'instant, ces cas de conflit ont été extrêmement rares mais il est possible que la volonté de se différencier ou de coordonner la commercialisation des groupes émerge.

Par conséquent, le thème du « travail digne » doit être analysé dans cette perspective de formalisation et de commercialisation des activités déjà exercées par les femmes. Il y a eu une amélioration concernant la rémunération, même si elle est moindre. Pour les personnes plus actives dans les groupes, nous constatons un « développement entrepreneurial », pour d'autres, c'est un outil qui leur permet d'obtenir autre chose (visibilité publique comme nous le verrons après). Pour d'autres encore, les activités du GDA ont peu modifié l'échelle de leur activité économique mais ont permis de mettre en place une stratégie de diversification de la *livelihood* familiale plus qu'entrepreneuriale. Par la suite, nous analyserons d'autres changements relatifs aux espaces d'autonomie des femmes et aux relations entre les contextes ruraux et les autorités publiques.

Le travail et le gain

Comme indiqué dans le chapitre précédent, la plupart des occupations organisées dans le GDA étaient des activités déjà réalisées par des femmes de façon non rémunérée. Le GDA apporte une rémunération et une plus grande reconnaissance de l'activité des femmes. Ce sont des occupations saisonnières avec un nombre d'heures limité. Dans le GDA « Drahem », les femmes dédient environ :

- 1h30 par jour à l'élevage pendant 6 cycles par an (à l'exception des mois d'été) ;
- 5h/jour pendant 30-40 jours l'année pour la transformation des produits agricoles (seulement en été et sur commande, ou en vue d'une foire) ;
- 2h/jour dans l'unité fromagère (parmi les membres, seules deux femmes y travaillent), mais c'est une activité encore au stade expérimental.

Dans le GDA « Jours du Jasmin » les temps de travail sont similaires. Le temps dédié à l'élevage varie entre 1 heure et deux heures par jour mais le nombre de cycles productifs a été réduit (4 cycles).

La transformation des produits agricoles est généralement réalisée par les femmes travaillant ensemble en fonction de la demande : l'année passée, elles ont travaillé 30 jours dans l'année⁹. La production d'extraits de menthe nécessite un jour de récolte et un nombre variable de jours en fonction du volume de la production : l'année dernière, C. a produit ½ litre pour une consommation familiale tandis que N. a travaillé deux jours et a produit 5 litres et elle en a vendu une partie. La transformation des produits agricoles est un travail saisonnier et dépend de la récolte des divers produits. Dans le cas de Ghraguiz, B. produit de la corète potagère en travaillant 50 jours/an, de l'orge en travaillant 15 jours/an et des tomates sèches en travaillant 7 jours/an. Ce sont par conséquent des activités extrêmement variables.

Au-delà du GDA, les autres activités menées par les femmes ne sont généralement pas rémunérées : les travaux domestiques ou les travaux dans les champs pour la famille, le contrôle du troupeau, la récolte des olives. Certaines femmes ont une activité rémunérée mais sporadiques: S. (« Drahem ») s'occupe de la récolte des olives (12 TND/jour) ; S. (« Jours du Jasmin ») travaille dans les chantiers agricoles publics 12 jours tous les deux mois et gagne 140 TND pour chaque bloc de 12 jours ; P. (« Jours du Jasmin ») travaille dans les champs d'autres petits propriétaires avec un revenu moyen de 100 TND/mois (elle doit élever 5 enfants et le mari est au chômage).

La plupart des femmes déclarent que sans le GDA, elles seraient femmes au foyer. Les motivations portées ont un lien avec le rôle de la femme et les rôles de genre: W. est trop jeune pour aller travailler dans les chantiers et elle n'a pas pu continuer à étudier, C. ne peut se marier avec une personne qui ne vit pas dans son village. Ceci sont des éléments qui sont portés comme positifs en termes d'*empowerment*. Du côté négatif, dans certains cas, les conditions de travail sont mentionnées : la mauvaise odeur dans le poulailler quand il fait chaud et le terrain glissant quand il pleut. Dans d'autres, les difficultés liées à l'activité entrepreneuriale est mise en avant : l'accès difficile aux traitements phytosanitaires ou la méfiance qui se crée de temps en temps parmi les acheteurs potentiels de la zone due au taux de mortalité élevé chez les poulets (des rumeurs disent que les poulets sont malades).

Certaines femmes ont eu des emplois salariés dans le passé. N. vient de la ville où elle a travaillé comme secrétaire d'un avocat. S. a travaillé dans une entreprise de textile où elle gagnait 360 TND/mois (moins 35 pour les transports). Selon S., même si le salaire en usine était stable, les conditions de travail dans le GDA sont meilleures ; « là-bas, on travaillait parce qu'on était obligé, ici on travaille parce qu'on est motivé », les horaires sont plus flexibles et elles travaillent en plein air (elle nous décrit l'usine comme un endroit bruyant et enfermé).

Dans les deux GDAs de la zone de Sousse, l'activité plus rentable est l'élevage avicole ; ce n'est pas encore le cas dans le GDA di Ghraguizm où l'activité est plus récente et les gains de vente des poulets ont été entièrement réinvestis dans la production. Dans la zone de Sousse, le bénéfice moyen par poulet est entre 2,5 et 5 TND mais il dépend surtout du prix de vente :

- prix d'un poulet sur place à Sidi Heni = 10-12 TND
- prix d'un coq à Sidi Heni = 15 TND
- les prix augmentent à 15-20 TND s'ils sont vendus en ville

⁹ Une personne du GDA a une parcelle familiale plus grande et irriguée : pour cela, elle cultive du piment et produit de l'harissa cependant elle est la seule à pratiquer cette activité.

Le coût total pour l'élevage d'un poulet est de 7-7,5 TND à l'unité (le coût du poussin, l'alimentation, les vaccins etc. sont inclus dans le prix) : si le poulet coûte entre 7 et 7,5 TND, les recettes sur la vente du poulet sont de 10-12 TND, par conséquent le profit par unité est compris entre 2,5 et 5 TND. À Jendouba, le prix de vente atteint les 20 TND ce qui permet d'obtenir un profit de 10 TND à l'unité. Cependant, ce profit élevé est pour l'instant compensé par une suite de problèmes rencontrés lors de la production.

Compte tenu des différents niveaux de compétences techniques et de la distance de la ville, la vente des poulets produit des profits individuels différentes à « Drahem » et à « Jours du Jasmin ». En outre, dans les deux cas, en fonction de la mortalité des poulets, la variabilité des profits est forte d'un cycle à l'autre. À « Drahem », où la mortalité était moins élevée, chaque cycle a obtenu des bénéfices dans une fourchette de 80 à 300 TND (pour la personne qui a gagné plus).

La personne qui s'occupe de la couveuse reçoit un salaire du GDA : l'ordre de grandeur est de 150-175 TND/40 jours chaque cycle.

Dans la mesure où « Drahem » a effectué 6 cycles en une année, ce profit donne une moyenne mensuelle entre 40 et 150 TND. « Jours de Jasmin » a eu une mortalité plus élevée et a eu 4 cycles sur l'année : les profits sont sensiblement plus bas et se situent entre 100 et 240 TND sur l'année, c'est-à-dire entre 8 et 20 TND par mois en moyenne.

Rappel sur les niveaux de salaire relevés : chantiers: 14 TND/12 jours (travail effectué sur 12 jours tous les deux mois) ; entreprise textile 360 TND/mois ; travail salarié en agriculture : 10 TND/mois.

La retraite d'un homme (père d'un actionnaire de J.J) est de 100 TND/mois.

Les recettes des activités de transformation des produits agricoles sont eux aussi extrêmement variables. Dans le cas de « Drahem », les recettes sont divisées après chaque action de vente et chacun reçoit en moyenne 120 TND (cela se produit 2 ou 3 fois par an). En revanche, à « Jours du Jasmin » ces recettes sont plus mitigées et varient entre 60 TND/an à 100 TND/mois quand un membre n'a exercé aucune activité avicole et s'est concentré exclusivement sur la transformation. Dans le cas de Ghraguiz, les gains de B. proviennent seulement de l'activité de transformation qui rapporte entre 450 et 500 TND/an. Dans son cas, le mari travaille avec le tracteur dans d'autres champs (ils n'ont pas de terre familiale). Dans le cas de P., (Jours du Jasmin), la stratégie de diversification de la *livelihood* est mise en avant : elle gagne environ 100 TND/mois avec le travail agricole auxquels s'ajoutent environ 100 TND/mois dans la vente de thé aux automobilistes sur la route, auxquels s'ajoutent 100 TND/mois, le revenu obtenu par le GDA. Dans son cas, P. est la seule qui ramène un salaire à la maison.

Normalement, ce sont des revenus contrôlés directement par les femmes. Dans certains cas, l'argent est dépensé pour les loisirs, dans d'autres cas « pour la famille » ; cela dépend de l'âge apparemment. L. (« Drahem ») a dépensé l'argent gagné avec l'unité de transformation pour une opération aux yeux.

La plupart des femmes déclarent gagner moins par rapport à leurs attentes (ou par rapport à la quantité de travail), mais ceci est considéré comme une conséquence de la phase initiale. Certaines femmes ont une vision claire de l'argent qu'elles veulent gagner. Dans d'autres cas, il y

a des membres « qui ne pensaient pas qu'une expérience de ce genre pouvait fonctionner » : dans ces cas, les résultats ont dépassé les attentes des femmes.

Certains éléments liés au travail ont une dimension morale : le travail en équipe, la patience et l'équité dans les relations commerciales. Le premier cas est décrit comme un changement positif : « avant on avait peur, aujourd'hui on est positifs ». Dans le cas de Ghraguiz, la dimension morale est citée comme étant le principal changement. La « patience » est décrite comme une vertu car il faut attendre que le travail dans un GDA porte des fruits : la première phase ne permet pas d'obtenir des gains ou tout ce qui est produit doit être réinvesti. Néanmoins cela pose le problème de savoir qui « peut se permettre » d'attendre. Il serait intéressant d'analyser et de comprendre qui est sorti des groupes ou qui n'y est pas entré, même après avoir suivi la formation. Un autre élément jugé important et qui « fait la différence » dans le GDA est le fait de faire partie « d'entreprises honnêtes » et transparentes ; « même les non-membres préfèrent acheter les poussins chez nous parce qu'ils savent qu'ils sont vaccinés » (Ghraguiz). Les non-membres de la SMSA achètent car on émet des factures et tout est aux normes » (SMSA).

Accès au crédit, assets, et à des modes de financement adaptés

Contrairement à d'autres secteurs de l'économie, en agriculture, les groupes (GDA, SMSA) sont des organisations subventionnées par l'administration publique et qui disposent d'avantages pour obtenir des crédits. La pratique est différente : en réalité, les subventions publiques et les crédits sont difficilement accessibles. Les membres du GDA de Ghraguiz racontent qu'ils ont participé à des ateliers sur l'accès aux crédits, mais qu'en réalité ils ont eu énormément de difficulté à les obtenir. Leur cas a été compliqué par le fait d'avoir du attendre 6 mois pour ouvrir un compte en banque pour recevoir les fonds du projet.

Notre objectif ici est de séparer deux discours qui sont souvent entrecroisés pendant les entretiens: le rapport avec le crédit et avec les institutions financières d'un côté et l'accès à l'aide publique pour les groupements en agriculture de l'autre.

Le premier thème, porté par les représentants des EESS au séminaire sur l'ESS de Hammamet, est celui de l'accès aux **lignes de crédit appropriées**. Les membres des GDA mettent très souvent en avant cette exigence tout en ajoutant que, au vu des conditions actuelles et des taux d'intérêt élevés, il serait préférable de se financer avec les profits réinvestis.

Les lignes de crédit existantes citées par les membres sont :

1. FOSDAP (*Fonds spécial de développement agricole et de la pêche*) : fond de la banque de l'agriculture (BNA) destiné aux groupements mais qui demande une garantie (*collateral*) physique que les GDA ne peuvent donner. Selon FAO (2013), il est possible que le FOSDAP finance des petits exploitants qui n'ont pas la possibilité de fournir de garanties physiques mais cela nécessite l'intervention du CRDA (nous en parlerons plus tard) et semble s'adresser seulement à l'achat d'intrants subventionnés.
2. Ligne de crédit de la BTS (*Banque Tunisienne de Solidarité*) destinée aux personnes (pas directement aux groupes en tant que sujet unique) : pour accéder à ce crédit, il est nécessaire d'avoir un certificat de formation obtenu à l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles (AVFA). Or, pour obtenir ce diplôme, il faut faire une formation qui comprend de nombreuses heures (l'équivalent de 3 mois) et qui n'est pas disponible

dans toutes les localités. Les femmes ne peuvent pas s'absenter de la maison autant de temps pour obtenir ce diplôme.

L'importance relative entre **crédit individuel et collectif** est un thème débattu qui a fait l'objet de longues discussions lors de la préparation de l'intervention unitaire entre les groupes. La position plus unitaire est une demande générale de « lignes de crédit appropriées » et une référence spécifique aux crédits individuels (où le groupe se porte garant) comme dans le cas des SMSA. Les discussions pendant le débat montrent que les crédits collectifs (destinés aux groupes) correspondent plus à l'idée de l'économie sociale et solidaire mais, en particulier dans le cas des SMSA, il est nécessaire que le groupe puisse se porter garant des crédits individuels vers les agriculteurs avec des activités saisonnières. Cependant, au même moment, les deux GDA de la zone de Sousse sont en train de négocier pour suivre le cours de l'AVFA dans leur zone afin de pouvoir présenter une demande de crédit individuel fourni par la BTS. Ainsi, les deux GDA souhaitent pouvoir acheter du bétail. Dans le cas de « Drahem », l'idée est d'avoir la production de lait directement sur place pour l'unité de transformation fromagère.

Aucune des femmes interviewées n'a obtenu de crédit individuellement ou a des comptes individuels à la banque (à Ouled Zeleni, L. explique que la gestion traditionnelle des biens est en or et qu'elle n'a pas de compte en banque car elle est trop loin de chez elle et elle n'a pas assez d'économies). La seule personne qui parle de crédit en famille est W. de Noueji car le père a obtenu un crédit mais dans une ligne spécifique pour les travailleurs salariés.

Une autre difficulté rencontrée est le manque de garantie physique (*collateral*). La propriété d'une parcelle de **terrain** par le groupement est souvent poursuivie dans ce but (en ce qui concerne la SMSA, la recherche d'un terrain à acheter est en cours). L'accès à la terre implique des problématiques complexes. Nous ne développerons pas davantage la discussion au sujet la propriété foncière car ceci dépasse le but de ce rapport, mais celle-ci est souvent citée comme étant un problème pour les GDA et les SMSA. Il est difficile d'obtenir un titre de propriété collectif : le « titre bleu » pour les groupes prévoit une division stricte des zones de propriété individuelle ; il s'agit d'un processus complexe avec beaucoup de documents administratifs ainsi que le risque de créer des conflits internes.

En principe, l'accès au **capital physique** (ex: les machineries) est soumis à la possibilité d'avoir un capital à investir. C'est une autre contrainte majeure qui a été affrontée avec les fonds du projet et avec l'accès à l'information sur les possibilités de soutien de la part des administrations publiques. Les GDA de la zone de Sousse ont eu accès à des dons par l'intermédiaire du CRDA: des grillages pour les poulaillers, deux couveuses, et -dans le cas de « Drahem »- une citerne réfrigérée pour le lait. Concernant Ghraguiz, la relation avec le CRDA a été plus compliquée et les structures initiales ont été financées avec des fonds du projet tandis que les autorités publiques ont participé plus tard. Le cas de « Drahem » est un cas à part car le rapport de parenté avec une personne importante du village a permis au GDA d'avoir un endroit pour l'unité de production des fromages.

Dans les cas observés, les groupes ont eu la possibilité de ne pas risquer leur capital (pour les grillages, les couveuses, l'organisation des foires, le moteur de la voiture...) car cela a été couvert par les fonds du projet ou par les subventions publiques. D'après les membres, les groupes qui n'ont pas ce genre d'appui n'arrivent pas à démarrer. Dans les cas où les *asset* familiaux sont

faibles et par conséquent il est difficile de risquer, le manque de capital est une contrainte forte au développement de l'entrepreneuriat.

Les relations avec l'Etat et les institutions locales

Les GDA et les SMSA sont inclus dans un tissu de partenariats publics. Le principal ministère de référence est celui de l'agriculture par l'intermédiaire du Commissariat (CRDA), en particulier la cellule de formation (CTV) et le bureau de l'élevage (OEP). Cependant, en ce qui concerne l'accès à la terre et les permis, le référent est le Ministère de l'Intérieur. Les GDA sont aussi en relation avec la Ministère de la Femme.

Les dimensions de cette relation sont multiples. C'est avant tout un système très complexe : il est difficile d'**accéder aux informations** importantes pour construire un groupement et une fois que celui-ci est formé. Cette difficulté d'accès aux informations crée de fortes discriminations qui peuvent se transformer en conflits politiques comme dans le cas du GDA de Ghraguitz dans ses premières phases de formation. Comme nous le verrons, l'aide de l'UGTT contribue à quelques améliorations mais ne résout pas le besoin d'être intégré dans un système de relations informelles afin d'obtenir les informations importantes.

Cette complexité est produite par le chevauchement des autorités et des institutions compétentes dans les mêmes domaines ; il s'agit d'une superposition qui peut également aider à débloquent les situations où la relation avec une seule autorité est bloquée). **Le système public est un système où «se frayer un chemin »**. La constitution du GDA donne des outils pour le faire, pour être en contact avec les autorités les plus importantes. Ce contact, qui naît de la formation d'un groupement, produit néanmoins ses principaux effets de façon informelle (les membres parlent du «le relationnel »: avoir ou non des contacts informels avec les autorités semble être un facteur déterminant pour la réussite des groupements). L'informalité qui se crée avec les autorités est très importante du fait de la complexité institutionnelle et la bureaucratie dans le processus de formation et dans les activités du GDA. Les personnes occupant des postes importants sont des acteurs clés car ils peuvent bloquer ou débloquent des passages. En particulier, l'autorité clé pour les GDA est le Commissariat Régional de l'Agriculture (CRDA) c'est-à-dire la branche locale du Ministère de l'Agriculture.

Grâce à ces relations, en particulier celle avec le CRDA, les GDA peuvent obtenir des **dons en forme d'équipements** : les deux GDA de la zone de Sousse ont obtenu les couveuses et les grillages des poulaillers, « Drahem » a aussi obtenu la citerne réfrigérée pour le lait. Une deuxième couveuse plus grande a été achetée pour chaque groupement avec les fonds du projet.

Le GDA de Ghraguitz a eu une phase initiale plus compliquée en termes de relations avec les institutions publiques qui a entravé l'obtention des premiers équipements. Ils ont été finalement achetés par la GDA avec les fonds du projet. Dans une seconde phase, le GDA a créé des relations avec l'OEP (Office de l'Elevage et du Pâturage) avec lequel il a commencé à obtenir une aide pour les machines.

L'augmentation de la visibilité et de la « voice » par rapport à l'Etat est probablement le changement le plus important porté par le GDA, encore plus important que le changement économique. Les GDA jouent un rôle très important dans l'augmentation de la visibilité des zones rurales oubliées (oubliées d'un point de vue « institutionnel » plus que physique puisque que les trois GDA sont tout près des centres urbains, en particulier « Drahem » et « Jours du

Jasmin » qui se trouvent à 30 km de Sousse). « C'est la première fois dans l'histoire qu'un ministre visite cette zone » disent-ils à Sidi Heni (Sousse). La capacité d'attirer l'attention des autorités publiques permet aux groupements d'être des vecteurs d'approvisionnement de biens publics locaux : le GDA « Drahem » a demandé aux autorités publiques et à une association la « caravane des médecins » c'est-à-dire une journée de présence de médecins spécialisés dans le village. Le GDA « Jours du Jasmin » a fait pression pour avoir la route goudronnée. Ils ont aussi obtenu l'ouverture d'un puits grâce à l'intervention de la Cellule de Vulgarisation (CTV du CRDA) et d'une association de Sousse. Ce projet est pour l'instant bloqué car il y a des problèmes techniques qui nécessitent plus de fonds que prévu.

Cette capacité accrue d'*advocacy* est considérée comme l'élément principal des effets positifs du GDA sur la communauté. Le rapprochement avec les institutions est considéré comme un changement important autant au niveau collectif (« il faut persévérer avec le CRDA, ce n'est pas lui qui vient à nous mais l'inverse » nous explique-t-on à Sidi Heni) qu'au niveau personnel car le fait d'être plus exposé à la vie publique locale, d'avoir un rôle dans la zone est perçu comme un changement positif (« je suis en mesure de faire des propositions » N. Ouled Zeieni).

D'autre part, les autorités locales considèrent souvent les organisations agricoles telles que les GDA ou les SMSA comme leurs « ramifications ». Dans nombreuses circonstances les groupes sont considérés comme des **instruments de cadrage du monde rural**. L'architecture institutionnelle supporte cette idée : les GDA sont définis comme des groupes qui s'organisent autour de la gestion des ressources naturelles et qui, autour de celles-ci, canalisent les ressources publiques. En ce qui concerne les SMSA, le plus petit dénominateur commun de leur activité est la vente d'intrants subventionnés par le Ministère de l'Agriculture. Comme nous l'avons vu dans le cas de Ghraguiz, les SMSA font aussi partie d'une politique de planification par le haut : si le CRDA estime que le territoire est déjà « couvert » par une SMSA, il peut empêcher la création d'autres organisations similaires.

Le fait que les groupements soient sous les feux des projecteurs des pouvoirs publics - car ils sont aussi considérés comme des intermédiaires pour la mise en œuvre des politiques publiques - signifie qu'ils sont souvent soumis à un « bombardement » d'**initiatives top-down**. Dans ce cas, la capacité du groupe à gérer ces propositions est une donnée très importante car il y a des groupes plus solides qui arrivent à sélectionner les initiatives et les groupes qui ont plus de difficultés à le faire.

Les GDA et les inégalités de genre

Les GDA sont principalement ou exclusivement féminins (les deux de Sousse sont seulement féminins même s'il y a quelques figures masculines importantes mais informelles). Un des problèmes des GDA sont **les contraintes auxquelles sont soumises les femmes** et qui limitent les possibilités d'action des GDA. La principale limite est la liberté de mouvement : dans les contextes ruraux, la possibilité de mouvement des femmes est limitée. Les femmes qui participent aux GDA nous racontent comment elles convainquent et rassurent les maris et les pères de leurs compagnes pour les convaincre à ne pas faire obstacle à leur participation. Souvent, ce processus fonctionne : le groupe de femmes qui se déplace ensemble permet à chacune de forcer un peu plus les barrières et les contraintes. Cependant, dans certains cas, des conflits n'ont pas encore été réglés et certaines femmes se disputent avec les hommes de la famille parce qu'elles participent aux activités du GDA.

En même temps, la participation aux GDA produit des effets sur les relations entre les sexes au sein des familles rurales. Tout d'abord, les femmes qui participent ont des revenus (même moindres) dont l'utilisation semble être toujours (dans les cas observés) contrôlée par les femmes elles-mêmes, ce qui n'est pas le cas pour d'autres types de revenus. Chaque femmes dépense son argent de manière différente : une jeune femme a acheté un *smartphone*, d'autres le mettent dans une caisse commune pour les consommations de la famille... Dans tous les cas, elles considèrent ces dépenses comme un choix et non comme une obligation.

Néanmoins, le principal changement est dû à la **mobilité** : certaines femmes qui participent aux GDA réussissent (même de façon conflictuelle) à se déplacer plus facilement afin de participer aux formations ou aux foires en ville. Dans certains cas, ce phénomène crée un changement dans les rôles de la famille : il nous a été dit que des femmes, pour participer aux foires, laissent le mari s'occuper de la maison et des enfants. Il y a donc, en petite échelle, un changement dans les rôles genrés au sein du ménage. En outre à la question « quel changement a été le plus important dans votre participation au GDA? », certaines femmes décrivent une sensation d'autonomie et force accrues. Dans plusieurs cas, la participation au GDA est décrite comme étant une façon de continuer à apprendre car en général il est peu probable que les jeunes filles soient envoyées au collège. Leur scolarisation s'arrête le plus souvent en primaire.

Deux autres changements ont été décrits par les femmes : « les temps » et l'exposition publique. Dans le premier cas, c'est un changement du rythme de vie. N. (Ouled Zaieni) explique : « aujourd'hui, je fais un temps plein ». Ce changement n'est pas le même pour toutes les femmes mais, pour la plupart, l'alternative aux activités du GDA est le travail domestique. Pour certaines, la différence entre les deux est minime tandis que pour certaines personnes plus actives, les temps de vie ont beaucoup changé. Les mêmes différences sont présentes avec l'exposition des femmes dans la sphère publique locale. Dans certains cas, le GDA a permis l'émergence de figures de *leadership* féminine au niveau local.

Lors des interventions *d'empowerment* économique des femmes, la promotion des petites entreprises est devenue un des outils les plus populaires. Pourtant, cette stratégie porte un risque : celle de promouvoir les activités qui se limitent à la sphère de la production de petits revenus *exactement parce qu'ils* proviennent d'activités menées par les femmes et qui ne remettent pas en discussion l'inégalité des genres dans les familles. Les changements dans la distribution du travail domestique ou dans la participation des femmes dans la sphère publique sont des indicateurs importants d'un changement dans les relations entre les sexes qui va au-delà des activités génératrices de revenu. Dans les cas analysés, ces changements peuvent être observés dans certains cas mais pas dans tous. Comprendre pourquoi cela se produit ou non est une opération complexe, où nous pouvons supposer que plusieurs composants entrent en jeu : l'âge (et l'âge du mari), le niveau d'instruction et le contact/la proximité avec les contextes urbains.

Les deux GDA de la zone de Sousse sont exclusivement féminins mais il existe une figure masculine forte qui a un rôle d'entrepreneuriat et de support. En revanche, le GDA de Ghraguiz est mixte. **L'histoire des trois GDA a néanmoins commencé avec les hommes** : à Sousse avec la SMSA, sollicitée pour stimuler la participation des femmes de la zone; à Ghraguiz, elle commence avec 4 hommes qui participent au projet de promotion de l'ESS de Nexus-UGTT et qui proposent de faire participer des femmes de la zone. Le cas où les conflits *intra-household* semblent plus forts est celui de « Jours du Jasmin », où aucun homme du village n'est

apparemment impliqué dans le projet et certains d'entre eux s'y opposent même. Il semble exister une forme de *trade-off* : là où les hommes sont peu présents, les activités du groupe sont entravées et les relations sont plus conflictuelles en famille, en revanche là où les hommes participent, ils ont tendance à avoir des rôles importants (bien que informels dans certains cas).

La relation avec les membres, les organes de décision et la « porte ouverte »

Les GDA règlementent l'accès à travers une *membership* formelle et une cotisation pour adhérer, qui varie entre les 20 et les 50 TND/an. La SMSA prévoit l'achat de quotas de capital ; chaque quota vaut 50 TND et en moyenne chaque associé en possède deux (mais cela peut varier). Ceci indique que les barrières à l'entrée dans la formation d'une SMSA ne sont pas éminemment monétaires, mais plutôt institutionnelles et bureaucratiques.

Le lieu formel de prise de décisions est l'**assemblée générale** (AG), qui pourtant n'a pas encore été convoquée dans les GDA et a été convoquée une fois dans la SMSA. Dans la pratique, les décisions quotidiennes sont prises lors de réunions informelles entre les membres. Il faut noter que les groupes sont petits et, du moins dans la zone de Sousse, sont composés de personnes qui vivent à proximité et ont souvent des liens de parenté les uns avec les autres. Une des raisons qui ont dissuadé la convocation de l'AG est la bureaucratie liée à la convocation, puisque le CRDA doit en valider les procès-verbaux.

Les GDA ont globalement maintenu le même nombre de membres depuis leur fondation, alors que la SMSA devrait voir une réduction de ses propres membres après l'assemblée générale de fin 2016. Dans cette assemblée, une fracture interne d'ordre politique et économique a été explicitée, et les dirigeants de la SMSA ont changé. La divergence d'intérêts était surtout due à la dimension de leur activité économique et à la position sociale : les grands agriculteurs étaient surtout intéressés à limiter l'activité de la SMSA à l'achat d'intrants, alors que les petits voulaient développer collectivement davantage d'activités (celles décrites dans les chapitres précédents : distribution de carburant, transformation de céréales, point de collecte du lait). Cette deuxième option semble avoir prévalu.

Presque tous les interviewés soulignent le fait que les groupes sont en train de recevoir des demandes d'adhésion en cours de route, alors qu'au début ils avaient fait face plutôt à de la méfiance. Tous les trois GDA déclarent d'avoir des demandes de *membership* auxquelles ils promettent de répondre à la première AG. Cependant, le principe de la « porte ouverte » est considéré problématique, parce qu'il risque d'affaiblir des structures encore fragiles : les interviewés estiment qu'il est risqué d'ouvrir à des nouveaux membres quand l'entreprise n'est pas encore assez solide. Dans le cas de Ghraquiz, le GDA a 20 demandes d'adhésion, mais la direction ne se sent pas assez solide pour les accueillir : elles seront prises en considérations plus tard. Au même temps, on observe qu'il est difficile de refuser des demandes venant de personnes qui habitent le même village, qui sont souvent liés aux membres par des liens familiaux. C'est un des éléments qui expliquent probablement la réticence à convoquer les AG.

Observations finales

Quel est le changement majeur produit par la naissance des GDA, du point de vue de leurs membres? Sur quel plan agit-il ce changement ? Les dimensions principales qui émergent sont :

- Le rapport avec les institutions publiques

- Les relations de genre et les espaces de autonomie des femmes
- Le travail en groupe

Dans le premier domaine, le changement le plus important est que, par les GDA, les membres et leurs contextes deviennent plus visibles aux yeux de l'Etat : en particulier, le fait que les GDA de Sousse ont été reconnus comme « cas d'excellence »¹⁰ a eu comme conséquence qu'un ministre a visité leur commune pour la première fois. Le travail de *advocacy* des groupements a porté à une plus grande visibilité et a une majeure obtention de services (la « *caravane des médecins* », la route goudronnée, le puits). D'un autre côté, cette visibilité rend les GDA des partenaires idéaux pour les institutions locales et les bailleurs de fond : il est important que ces partenariats se développent avec une participation consciente de la part des membres, de sorte que les groupements aient une vie autonome par rapport aux projets dans lesquels ils sont engagés. Au même temps, il est important de considérer que les GDA et les SMSA sont des sujets qui jouent un rôle dans les politiques agricoles tunisiennes : par conséquent, la négociation avec des sujets publics qui considèrent les groupements comme des entités qui sont leur expression est très présente. A Noueji, par exemple, la construction du puits est décrite comme le changement le plus important par la plupart des femmes du GDA. Les travaux sont à présent en pause car il manque les fonds ; interrogé sur les options pour repérer plus de fonds, le responsable du projet dit qu'on pourrait augmenter le numéro de membres du GDA pour mobiliser plus de fonds. Ceci est un exemple du fait que les GDA sont souvent perçus comme des structures pour « canaliser » les projets de développement. Un processus d'accompagnement et de formation des leaders serait important pour supporter l'autonomie des groupements.

Encore en ce qui concerne les changements, le sentiment d'autonomie et force est souvent souligné comme un élément important : ceci est dû à une « intensifications du rythme de vie », à l'exposition dans la sphère publique, à l'apprentissage de « nouvelles choses », à une majeure mobilité. Sortir du village est une expérience nouvelle pour nombreuses femmes. Certaines d'entre elles indiquent que « apprendre à parler aux autres » est un élément acquis grâce au GDA. Certaines d'autres déclarent avoir établi de nouvelles modalités relationnelles au sein de la famille : il peut être maintenant que ce soit le mari à s'occuper des enfants.

Le changement de point de vue sur le travail en groupe est aussi cité comme un élément de nouveauté : le passage de la peur à la confiance dans le travail et la vente communs.

La reconnaissance des entreprises de l'ESS en tant qu'acteurs économiques et sujets entrepreneuriaux est un thème qui émerge souvent des interviews : les membres de ces entités soulignent l'ambiguïté de l'Etat dans ce domaine. Une reconnaissance de cette nature est une condition nécessaire (bien que non suffisante) pour soutenir la construction de canaux de commercialisation plus solides et moins aléatoires (contrats? Foires régulières ? Contrats avec le secteur public?) et l'établissement d'activités de transformation dans les GDA, pour mieux intégrer la filière (mise en commun de services de vente et transformation entre plusieurs GDA?).

Comme on l'a vu, la génération de revenu existe, mais est limité ; en effet, ceci est plus rarement cité comme le changement majeur. Dans le cas des femmes, dans la plupart des cas, l'alternatif au GDA est le travail domestique : ceci veut dire que les gains en termes monétaires sont positifs, mais est surtout dû au fait que le revenu de départ est zéro dans la plupart des cas (mis

10 Le prix du Ministère de la Femme et de l'Infance, comme meilleur projet de promotion de l'autonomie économique des femmes rurales a été gagné par le UGTT et le CRDA de Sousse. Ils se sont engagés à utiliser le prix en faveur des deux GDA.

à part des rares cas de travail salarié, les activités de travail aussi ont normalement la forme de travail non payé au sein du ménage.

Dans certains cas, les GDA remplissent une fonction de formalisation d'activités de subsistance et permettent d'avoir un statut reconnu qui est utilisé pour d'autres buts (de *advocacy* et de visibilité, comme on l'a vu).

La promotion de petites entreprises est devenu un des instruments les plus diffusés pour *l'empowerment* économique des femmes : dans de nombreux cas, les revenus produits d'inscrivent plutôt dans une logique de "*every little bit helps*" (comme le disent Banerjee et Duflo, 2011), de diversifications des stratégies de *livelihood*, que dans la définition d'un projet de croissance d'entreprise, de mobilité sociale. Au même temps, le fait que nombreuses femmes décrivent les GDA comme des instruments d'émancipation et autonomie sur le plan des instruments « politiques » (bien qu'avec ses ambiguïtés, comme on l'a vu), et comme instrument collectif, est un signe sans doute intéressant.

Dans les cas des GDA qu'on a pu rencontrer, donc, l'activité entrepreneuriale est jointe au rôle joué dans l'attraction de fonds pour la production de biens publics locaux. L'importance relative de l'aspect productif et de l'aspect de *advocacy* change dans les différentes GDAs (il paraît que celui qui est moins éloigné de la ville est aussi celui qui réussit à avoir une composante entrepreneuriale plus importante).

Une définition vaste des EESS est donnée par Defourny (2000), qui les définit comme entreprises où le profit est un moyen au lieu d'un but en soi, car il s'agit d'entreprises qui ont le but de « offrir services aux membres ou à la communauté, plus que d'être instruments de rémunération du capital ; la réalisation d'un profit est le moyen pour offrir un service et non le principal moteur de l'activité économique ». L'impossibilité de distribuer les profits auprès d'une entreprise sans but lucratif devrait être la garantie de la nature du profit comme un moyen et non comme un but. La forme juridique peut être celle de la coopérative, c'est-à-dire celle d'une entreprise démocratique dont les propriétaires ne sont pas (principalement ni exclusivement) les porteurs de capital, mais d'autres *stakeholders* (travailleurs, producteurs, consommateurs,...).

Au sein de cette définition, on peut retrouver deux sillons partiellement différents en ce qui concerne la pensée sur les EESS : l'entreprise sociale peut être définie comme une entreprise privée qui produit des biens publics, assujettie à la contrainte de la non-distribution des profits, ou bien une entreprise qui produit des biens privés, mais utilise les profits pour des buts sociaux (IPEMED, 2013). Ceci produit, non seulement un « vide » dans la législation tunisienne, mais aussi une ambiguïté dans la pratique et dans la littérature sur les entreprises sociales en Europe. La ESS demeure, dans d'autres contextes aussi, une forme qui remplace en partie les fonctions de l'économie capitaliste, et en partie des fonctions de l'Etat, étant donné qu'elle remplit des fonctions entrepreneuriales et de redistribution au même temps. Elle peut intervenir dans la production de biens publics en concurrence (ou, plus souvent, en soustraction) avec l'Etat, et aussi dans la production de biens privés en concurrence avec les entreprises capitalistes.

En Tunisie, de ce point de vue, le débat ne semble pas avoir tranché: selon un rapport de l'IPEMED, « *les organisations de l'économie sociale, particulièrement les associations, se sont développées en Tunisie et ont gagné du terrain dans plusieurs domaines longtemps réservés à l'État* » (p.126) ; nous avons, néanmoins, observé que en agriculture les EESS sont très liés aux institutions publiques et peuvent aussi revendiquer une plus grande présence étatique. Ceci est

un développement intéressant, qui peut probablement être supporté et accompagné, et sur le plan entrepreneuriale, et sur le plan de la « négociation » avec l'Etat.

Bibliographie

Banerjee, A. V., & Duflo, E. (2011). *Poor economics: A radical rethinking of the way to fight global poverty*. Public Affairs.

Defourny, J., Develtere, P. & Fonteneau, B., (2000), *Social economy north and south*, Leuven

FAO (2013), Tunisie, Financement du secteur agricole

IPEMED (2013), L'économie sociale et solidaire au Maghreb. Quelles réalités pour quel avenir? Algérie, Maroc, Tunisie. Monographies nationales

Pièces jointes: focus group et interviews

Focus group

L'histoire de l'EES et de ses changements

Comment et pourquoi le groupement a commencé ?

Personnes qui ont quitté, personnes qui ont rejoint le groupe

Quelles sont les activités de l'EES ?

Dans certains cas, il y en aura une principale dans d'autres seront multiples. Demander quels sont les produits que l'entreprise gère pour pourvoir en analyser brièvement les filières.

Pour chaque activité, quel est le rapport économique qui lie l'EES et les membres ?

Est-ce que les membres vendent leurs produits à l'EES ? Travaillent pour l'EES ?
Achètent des intrants de l'EES ? Utilisent des structures/machines de l'EES ? ...

La filière :

L'EES qui vend-elle l'output ? À qui ?

L'EES qui achète-t-elle les entrants ? Chez qui ?

Si les membres achètent/vendent pour eux-mêmes, quel est le rôle de l'EES ?

Dans chaque filière concernée, quelle est la position relative des producteurs (seuls et associés en EES) ? (nombre d'acheteurs, pourvoir de marché...)

Pensez-vous que la EES pourrait jouer un rôle majeur pour bénéficier les membres dans la filière ... ? Si oui, en quoi ? Si non, pourquoi ?

Quel est le rôle di groupe ? Qu'est-ce que vous partagez (travail, bâtiments, structure organisationnelle, fond de financement,...) ?

Est-ce que vous pensez que c'est mieux de travailler en groupe ou individuellement ?
Pourquoi ? Si ça dépend, ça dépend de quoi ?

Gestion des profits :

Est-ce que l'EES fait des profits ?

Que fait-t-elle de ces profits entre distribution/accumulation dans des fonds de réserve/
investissement dans des biens communs ?

Êtes-vous satisfaits de ce choix ? Sinon, à quelles contraintes il est dû?

Prise de décision et participation :

Quels sont les lieux de prise de décision de l'EES ?

Qui y participe ?

Pensez-vous que ce sont des structures utiles/qui prennent les bonnes décisions/efficaces ?

Encore sur l'histoire...

Pourquoi avez-vous choisi cette forme d'EESS ?

Y voyez-vous des limites ?

Avez-vous essayé d'autres formes qui n'ont pas marché ?

Histoire de moments de divergence : y a-t-il des intérêt hétérogènes dans les ESS ?

Avez-vous eu des demandes de membres que vous avez refusés ? Pourquoi ?

Est-ce que la participation au groupement/ESS a produit des effets sur la communauté au sens plus large ? Lesquels ?

En quoi la participation au groupement a-t-elle changé dans la relation avec l'État ?

Vous avez eu accès à des ressources publiques ? Était-ce le groupement la seule façon de l'avoir ? Quel a été l'effet de cet accès ? (infrastructures ? crédit ? connexions ? rien ?)

Est-ce que la participation au groupement/ESS vous a donnée plus de chances de participation dans des décisions pour la communauté ?

Projection dans le futur/perception de l'EESS :

Est-ce que vous voudriez vendre/produire plus avec le groupe ?

Est-ce que vous voudriez que le groupe intervienne dans d'autres phases de l'activité ?

Qu'est-ce que vous changeriez dans l'organisation de l'EESS ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui vous empêche de faire ce changement ?

Interviews individuelles

Démographique des membres : Sexe, âge, niveau scolaire/alphabétisation, situation familiale, histoire migratoire

1. Le travail

Quelle est aujourd'hui votre activité principale ?

Combien d'heures par semaine travaillez-vous pour l'activité liée à l'EESS ?

Avez-vous d'autres boulots ? Lesquels ?

Décrivez une journée de travail/le procès de production auquel vous participez

Quel était votre travail avant l'EESS ?

Si avant la formation du groupement vous étiez en train de faire le même travail, qu'est-ce que l'EESS a changé ?

Si avant vous faisiez un autre travail, qu'est-ce que vous pensez du changement d'activité ?

Si vous ne travaillez pas dans l'EESS, quel serait votre travail ? (comprendre si c'est une alternative réelle ou imaginaire, mais les deux cas sont importants)

Conditions de travail :

Est-ce que vous pensez que votre travail est correctement rémunéré ?

Avez-vous des congés payés ? Si vous ne pouvez pas travailler pour cause de maladie, de problème familial, est-ce que vous avez une garantie de revenu ?

Est-ce que les conditions de travail sont dangereuses pour votre santé ?

Si vous comparez ce travail à l'alternative la plus probable, quelles différences vous y voyez ?

2. Les revenus

Quel est le revenu individuel produit par l'EESS (salaire, partie de profits, profits de la vente,...)?

Comparez ceci avec le revenu familial. Quelle est la contribution du revenu lié à l'activité de l'EESS ?

Chaque combien de temps recevez-vous ce revenu ? S'agit-il d'un revenu régulier ?

Est-ce que ces revenus changent ou sont les mêmes pour tous les membres ?

Percevez-vous d'autres revenus ? Lesquels ? Combien ?

Le revenu produit par l'EESS a changé dans le temps ? Combien ? Pourquoi ?

Quelle était l'attente en termes de revenu généré au début ? Est-ce que cette attente correspond à la réalité ? Si non, pourquoi ?

3. Le crédit

Est-ce que vous avez déjà eu un crédit ? Individuel ou collectif ?

Si oui... description.

Est-ce que l'EESS a joué un rôle dans l'obtention du crédit ? Lequel ?

Si non, avez-vous déjà demandé un crédit sans l'obtenir ?

Si vous ne l'avez jamais demandé, pourquoi ?

Pensez-vous que l'accès au crédit serait positif pour l'activité de l'EESS ?

Si oui, quelles sont les contraintes qui empêchent d'y accéder ?